

6211-24-036

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président  
M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN MONTÉRÉGIE  
PAR KRUGER ÉNERGIE S.E.C.**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 14 décembre 2010, 13 h 30  
Centre communautaire de SAINT-RÉMI,  
Salle Saturne  
25, rue Saint-Sauveur  
Saint-Rémi

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 14 DÉCEMBRE 2010.....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. JEAN-MARC DUBUC .....	1
M. JACQUES MERCIER .....	6
MM. DENIS HAMEL et DANIEL PAUL MULLER .....	13
Fédération des Chambres de commerce du Québec et Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay	

### PAUSE

M. GUILLAUME PLAMONDON .....	17
Équiterre	
M. PIERRE CAZA, Mme EVELYNE SOREL .....	23
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de St-Jean-de-Valleyfield	
MM. MARC-ANTOINE CLOUTIER et DENIS LEFTAKIS .....	36
L'Aile jeunesse de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon	
M. YVON POTVIN.....	45
M. PIERRE-RAYMOND CLOUTIER .....	49
Maire de Saint-Michel	
M. JEAN-PIERRE DUBUC .....	52
<b>DISCOURS DE FERMETURE .....</b>	<b>54</b>

### AJOURNEMENT

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5 On va débiter si vous voulez bien. Bonjour tout le monde, et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par la compagnie Kruger Énergie Montérégie S.E.C.*

10 Je suis Pierre André, je préside la commission d'enquête et je suis secondé, à cet effet, par le commissaire Jean-François Longpré.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti à chacun est d'une quinzaine de minutes. Je vous avise après 13 minutes, si vous n'avez pas terminé, de façon à ce que vous puissiez conclure dans les 15 minutes. Ensuite, nous échangeons avec chacun des participants pour approfondir le questionnement que vous avez eu et savoir un peu plus ce que vous attendez, votre opinion, un peu plus sur votre opinion en regard du projet.

20 En fin de séance, il est possible pour tout le monde, les citoyens, groupes et le promoteur d'exercer un droit de rectification. Je rappelle que le droit de rectification c'est vraiment une correction d'un fait et non pas une opinion ou un commentaire ou un argumentaire face à un propos qui aurait été tenu dans l'audience ou dans un des mémoires.

25 Donc, si par exemple le nombre d'éoliennes mentionné est de 60 et que c'est un projet de 44 éoliennes, il y a une raison pour exercer ce droit de correction.

30 Vous connaissez le protocole du Bureau d'audiences, donc vous savez que les manifestations d'opinions, les situations disgracieuses sont interdites en séance, mais je ne le répète pas, vous savez déjà ça, et de toute façon l'audience se déroule d'une façon excellente depuis la première partie.

35 Donc, sans plus tarder, je vais appeler le premier présentateur de cet après-midi, monsieur Jean-Marc Dubuc.

### M. JEAN-MARC DUBUC :

Bonjour!

### LE PRÉSIDENT :

40 Monsieur Dubuc, bonjour.

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

45 Je suis producteur agricole à Saint-Isidore, puis je vais avoir une éolienne sur mes terres. J'ai accepté de participer au projet quand on m'a contacté en juillet 2006, parce que je crois au développement éolien. Selon moi, c'est le meilleur moyen de produire de l'électricité en respectant l'environnement et la ressource, en fin de compte, le vent est abondant et renouvelable.

50 Je suis fier d'avoir une éolienne qui produira de l'électricité pour approximativement 200 maisons. Dans mon coin, la majorité des cultivateurs ont signé une option avec Kruger.

55 Sur mes terres, je produis du maïs animal, du soya et du blé d'alimentation humaine. Vu la quantité de lots de terre disponibles, j'avais signé pour cinq éoliennes. Je ne savais pas si j'en aurais, mais j'ai quand même accepté de participer au projet parce que j'y croyais. Finalement, j'aurai une seule éolienne sur mes terres à cause de la distance exigée des résidences, des cours d'eau, des routes et à cause aussi du sol organique d'une certaine région.

60 C'est une façon de diversifier mes revenus pour les prochaines années, en affectant très peu mes cultures, parce que l'éolienne et le chemin d'accès ont été positionnés à la limite d'un lot et occuperont très peu d'espace de sol.

65 Pour le bruit, j'ai confiance qu'il n'y aura pas de nuisance à cause de la distance de l'éolienne des résidences les plus proches. Je sais que des études ont été faites par Kruger pour s'assurer que le niveau de bruit ne dépasserait pas 40 décibels. J'ai pu vérifier moi-même ce que ça voulait dire, 40 décibels. On m'avait dit qu'un réfrigérateur, que c'était le niveau de bruit d'un réfrigérateur à peu près.

70 Donc, j'ai vérifié puis j'ai trouvé des spécifications d'un réfrigérateur LG qui, effectivement, a un niveau de bruit de 41 décibels. Je l'ai joint, d'ailleurs, au mémoire.

Si j'ai bien compris les explications de Kruger, le niveau de bruit aussi est mesuré à l'extérieur d'une maison, de la maison. Donc, selon moi, le bruit fait par les éoliennes ne nuira vraiment pas.

75 Au niveau visuel, personnellement, je trouve ça beau une éolienne. Je les ai vues cet été en Gaspésie. Puis ici, elles vont être construites assez loin des routes. Mais je comprends que la perception peut varier d'une personne à l'autre.

80 On s'est facilement habitué aux silos en bordure des routes, puis les silos aussi servent à gagner un revenu en agriculture.

On est situé en milieu agricole. On essaie donc de tirer le meilleur profit possible des terres et l'éolienne en fera partie, à mon point de vue.

85 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

90 Merci, Monsieur Dubuc. Monsieur Longpré? Ça va? Moi, je vais vous poser quelques questions.

Donc vous, vous êtes de Saint-Isidore, vous avez dit?

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

95 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

100 Puis à Saint-Isidore, est-ce que les gens parlent du parc éolien? Est-ce que vous avez senti, dans la municipalité, des gens qui sentaient une opposition ou c'est vraiment quelque chose qui est bienvenu?

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

105 En général, c'est bien vu, mais oui, il y a eu de l'opposition. J'ai vu, à des rencontres qui ont été faites par Kruger à Saint-Isidore même, où il y avait des gens qui se posaient des questions ou qui étaient... oui, je pense, carrément contre, oui.

110 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

115 À première vue. Est-ce que plus tard ils ont changé d'opinion? Je ne sais pas.

**LE PRÉSIDENT :**

120 O.K. Et vous, vous avez accepté jusqu'à cinq éoliennes. Vous en avez eu une qui est annoncée sur votre terrain.

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez eu des réactions de voisins face à cette décision-là?

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

Non, pas du tout.

**LE PRÉSIDENT :**

Non? Ça ne s'est pas présenté?

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des choses qui vous inquiètent encore avec le projet de Kruger?

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

Non. Moi, je n'ai pas d'inquiétude. J'ai peut-être... j'ai une préoccupation au niveau du sol, de remettre le sol en condition après que les travaux vont être exécutés. Ça, c'est une préoccupation que j'ai, mais j'ai confiance, de la façon que le projet est mené, que ça va être bien fait. Mais je vais quand même vérifier ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous allez surveiller ça.

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

Le drainage aussi va être dévié vis-à-vis l'éolienne.

165 **LE PRÉSIDENT :**

À court ou moyen terme, avez-vous prévu des modifications de vos terres, que vous allez apporter sur vos terres?

170 **M. JEAN-MARC DUBUC :**

Pas de modification comme telle, mais des améliorations au niveau du drainage. Nos observations, d'année en année, nous démontrent qu'on doit faire certaines modifications au niveau du drainage pour s'assurer qu'il n'y a pas de zone où c'est plus humide, où ça reste plus humide et où le rendement est moins élevé.

175 Donc, pas de changement majeur, mais des améliorations de chaque année, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

180 Parfait. Ma dernière question. Qu'est-ce qui pourrait être fait, selon vous, pour rendre le projet encore meilleur?

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

185 Bien, à mon point de vue, le projet est bien mené. Je ne vois pas au niveau du projet. Ce qui me préoccupe un peu plus, c'est le temps, le délai et toutes les démarches qui doivent être exécutées pour arriver à faire un projet semblable. Quand on sait que c'est un projet qu'on utilise le vent pour produire l'électricité.

190 Et en plus, on a la chance, au Québec, d'avoir un bassin où on peut accumuler de l'eau pour faire de l'électricité. Donc, à mon point de vue, plus vite on irait, puis plus d'éoliennes on pourrait faire pour produire l'électricité et puis exporter l'électricité, pourquoi pas? On a une dette, une grosse dette au Québec, ça fait que ça serait un bon moyen d'avoir des revenus.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Longpré d'autres questions? C'est bon? Monsieur Dubuc, merci beaucoup.

**M. JEAN-MARC DUBUC :**

200 Bienvenue!

205

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant monsieur Jacques Mercier.

210

**M. JACQUES MERCIER :**

Monsieur le président, Monsieur le commissaire, bonjour!

215

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, bonsoir! Euh, bonjour!

220

**M. JACQUES MERCIER :**

La nuit à été particulière, la température. J'y vais? Fort bien.

Je suis un résidant d'une des municipalités qui est touchée par le projet et puis ma préoccupation principale, en ce qui concerne le projet des éoliennes en Montérégie, c'est celle des besoins actuels et futurs de nos populations, en particulier des besoins énergétiques, évidemment.

225

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, il va se construire 10 000 logements neufs par année d'ici 2025 au Québec. Il va de soi que de nombreux domiciles ou édifices vont subir des rénovations et dont les systèmes de chauffage fonctionneront par la suite à l'électricité.

230

J'ai trouvé aucune prévision concernant les constructions commerciales, industrielles, institutionnelles ou communautaires, mais il est assez évident que de nombreux projets sont envisagés pour les prochaines années et puis, en plus de ça, on parle de l'utilisation de véhicules électriques, du développement dans les grandes villes du Québec, de l'introduction des tramways comme véhicules de transport collectif.

235

Et puis, il ne faut pas oublier que nous sommes intégrés au vaste marché nord-américain de l'énergie et que là aussi, on tend à remplacer les énergies non renouvelables par des formes plus propres.

240

Dans cette perspective-là, l'éolien me paraît offrir une solution fort avantageuse, notamment à cause de son impact léger sur l'environnement.

245

Mais ceci étant dit, est-ce que le parc éolien de Montérégie va avoir une influence sur notre environnement? Bien sûr que oui! Comme toute activité humaine, d'ailleurs. Il va modifier, dans une certaine mesure, l'aspect visuel d'une partie du paysage. Mais je crois que l'aménagement



paysager pourra contribuer à réduire encore davantage cet impact visuel là et qu'un bon aménagement serait, en lui-même, de toute façon, un bienfait pour le milieu, pour le milieu naturel et pour la population.

250 De plus, la précaution de situer les installations éoliennes à une distance de 800 à 1 000 mètres des résidences est évidemment une garantie quant aux inconvénients qui pourraient être posés. D'autant plus que dans le cas de ce qui nous concerne pour ce projet-ci, il ne s'agit d'ériger pas des milliers d'éoliennes, mais bien 44 éoliennes sur le territoire de cinq municipalités.

255 Bien sûr, certains souhaiteraient qu'on installe des parcs d'éoliennes – et je cite – à l'extérieur des régions habitées. Mais je me pose la question : existe-t-il vraiment des régions inhabitées au Québec? Il y a certainement des régions qui sont moins densément peuplées, mais il s'agit tout de même de la cour de quelqu'un d'autre.

260 Si on regarde les différents facteurs qui peuvent être préoccupants au niveau de l'installation d'un parc d'éoliennes, me fiant un petit peu sur les commentaires qu'on a entendus à gauche, à droite, dans les médias tant écrits que dans des conversations avec des gens de la région, au niveau de l'impact sur la faune, en particulier sur les oiseaux et les chauves-souris, par exemple, là-dessus je dois me fier principalement aux études d'impact qui ont été réalisées sur l'inventaire de la faune, mais d'une manière ou d'une autre, il semble que les éoliennes qu'on prévoit installer, le seront à une certaine hauteur qui devrait éviter les inconvénients pour les oiseaux migrateurs et les autres oiseaux de façon satisfaisante, et il semble même que pour les concentrations de chauves-souris de la région, celles-ci se localisent principalement dans le territoire de municipalités qui sont situées plus au sud, à bonne distance des éoliennes.

270 D'ailleurs, je voyais récemment, dans une dépêche de la revue *Scientific American*, qu'un bon choix de couleur des installations éoliennes, donc la peinture des dispositifs contribue à éloigner les insectes qui sont les proies de prédilection des souris et des oiseaux insectivores.

275 Il y a également des inquiétudes qui ont été manifestées au niveau des évaluations foncières. Ce que je vous dirais, j'ai tenté de faire des recherches de ce côté-là et le seul impact vraiment significatif que j'ai pu trouver – on me corrigera – c'est qu'on fait parfois valoir que des dévaluations des valeurs immobilières peuvent atteindre jusqu'à 30 %.

280 Ce que j'ai trouvé de ce côté-là, c'est que oui, c'est vrai, ça s'était produit, mais ça s'était produit une seule fois, en Grande-Bretagne, près d'un parc de plusieurs centaines d'éoliennes et que ça ne devait toucher qu'un seul immeuble.

285 Alors, de ce côté-là, personnellement, là, les conclusions auxquelles j'arrive, c'est que le dossier est loin d'être clair. J'ai également vu des références qui parlaient de hausse d'évaluation immobilière, par exemple, en France et dans certains États américains, comme le Minnesota.

290 Quant à l'impact au niveau du développement des noyaux urbains, on m'a fait valoir qu'une des pires conséquences de l'implantation d'un parc d'éoliennes était d'imposer des limites au développement des zones urbanisées. J'ai demandé des précisions sur ce qu'on entendait par « développement »; on m'a répondu qu'il s'agissait de belles grandes maisons unifamiliales neuves, de beaux grands centres commerciaux, de belles grandes nouvelles industries prospères, bref le parc d'éoliens nuirait à l'étalement urbain.

295 Justement, si un facteur contribue à la destruction du milieu naturel et agricole, c'est bien l'étalement urbain. L'étalement urbain était peut-être un signe de progrès il y a un siècle, mais cette conception est maintenant dépassée.

300 Quant à l'impact sur les terres agricoles, je pense que plusieurs agriculteurs, depuis le début de nos deux séances, ont fait valoir que l'impact était de moindre portée de ce côté-là. Ce que je ferais valoir au surplus, c'est que s'il s'avérait un jour utile de démanteler le parc d'éoliennes, il serait tout à fait facile de régénérer et de retourner le sol à la nature et puis ce serait beaucoup plus facile de le faire que s'il s'agissait de développement domiciliaire, commercial ou industriel lourd.

305 Quant à l'impact sur la santé humaine, on a aussi fait valoir, occasionnellement avec grand cas, des impacts sur la santé humaine des éoliennes dans des publications, notamment, de la pédiatre, madame Nina Pierpont, aux États-Unis, sur ce qu'on appelle communément « le syndrome des éoliennes ».

310 Sans vouloir minimiser ses opinions, je pense qu'il faut également souligner que la validité de ses conclusions a été contestée. C'est le cas, entre autres, du docteur Robert J. McCunney du Harvard Medical School, qui a pris la contrepartie de ce point de vue, puis il a cité, de son côté, des études suédoises sur 750 citoyens qui résidaient à près de 2 km d'installations éoliennes. Et ses conclusions ont entre autres été que les répondants qui avaient, au préalable, une opinion défavorable aux éoliennes étaient 13 fois plus susceptibles de se dire incommodés par des effets de bruit.

315 C'est l'effet nocebo. Si on a besoin de la référence, je pourrai la fournir aux membres de la commission.

320 Donc, il incombera aux membres de la commission d'évaluer ce qui a pu être l'impact sur la santé par les diverses installations éoliennes, par exemple en Gaspésie, aux États-Unis ou en Europe où des parcs comportent de beaucoup plus grand nombre d'éoliennes. Mais j'ajouterai que ces parcs d'éoliennes là sont toujours en voie de développement, aussi.

325 Finalement, il s'agit, quant au bruit, je pense que c'est une des préoccupations les plus fréquemment exprimées, et c'est aussi la plus paradoxale d'après ce que j'ai pu trouver.

330 On a pu lire une quantité de témoignages contradictoires à ce sujet-là dans les médias, je parle des médias locaux, des médias régionaux. J'ai vu des articles dans le Journal de Montréal où on faisait témoigner des résidants proches d'éoliennes en Gaspésie et, dépendant du voisin, quelqu'un trouvait que ça faisait du bruit et l'autre trouvait que ça n'en faisait pas.

335 Ce qui m'a particulièrement frappé de ce côté-là, c'est que j'ai tenté, sur Internet, de localiser des documents audiovisuels représentant le bruit des éoliennes. J'en ai vu une bonne dizaine et puis je dois dire qu'il faut se tirer les oreilles pour entendre quelque chose.

340 J'ai même mentionné à quelqu'un que je connaissais que si j'avais le temps et le budget, j'irais faire un petit séjour en Gaspésie pour voir les parcs d'éoliennes, mais je me suis fait répondre, et c'est quelqu'un qui est opposé au projet actuel, je me suis fait répondre : « Perds pas ton temps, tu pourrais y être pendant deux semaines, puis tu pourrais y être pendant les deux semaines où les éoliennes ne font pas de bruit. »

Alors, ça a clos le dossier en ce qui me concerne de ce côté-là.

345 L'endroit où je réside présentement, là, comme je vous le disais, depuis 30 ans, c'est sur une route qui est très passante, il y a constamment des véhicules lourds, des automobiles, des motos, des véhicules tout terrain qui circulent à toute heure du jour et de la nuit. Je suis entouré d'infrasons, de sons, voire de super sons à faire vibrer les assiettes dans les armoires. Il n'y a pas encore de parc d'éoliennes; je doute fort que les éoliennes, même en grand nombre, puissent se comparer à ça.

350 Un des participants nous a fait remarquer, à juste titre, que la région concernée par le présent projet est entourée de réseaux autoroutiers, sillonnée de lignes de transport d'électricité à haute tension, de gazoduc, survolée par des transporteurs aériens, traversée par des réseaux ferroviaires. Oui, il y a eu des industries lourdes qui y sont installées, oui, il y a des dépotoirs, oui, il y a des sites qui ont déjà été contaminés, tout ça, bien avant l'implantation du projet dont il est questions ici.

360 Est-ce qu'un parc d'éoliennes peut présenter autant d'inconvénients? Je ne le crois pas. Et puis de toute façon, même s'il n'y avait pas d'implantation de parc d'éoliennes, la région continuerait d'être entourée de réseaux autoroutiers, sillonnée de transport d'électricité et de gazoduc, survolée par des transporteurs aériens et traversée par des réseaux ferroviaires.

365 À la question : Est-ce que la solution d'un parc éolien est celle qui aurait le moins d'impacts négatifs? Bien, je réponds ceci. Posons-nous quatre questions : un parc d'éoliennes, contamine-t-il les réserves d'eau potable? Un parc d'éoliennes répand-il des résidus de métaux lourds? Un parc d'éoliennes répand-il des résidus radioactifs? Les turbines polluent-elles l'atmosphère et dégagent-elles des gaz à effet de serre? La réponse c'est non.

370 D'après moi, ce projet-ci, c'est pour la Montérégie, une occasion fort intéressante de  
contribuer à la production énergétique dans le milieu.

375 Le fait de développer la production énergétique à proximité des importants foyers de  
distribution économise à la population de lourds fardeaux économiques, tant maintenant que pour  
l'avenir.

Et le marché de l'énergie, comme il est très compétitif, on peut remarquer qu'en Europe, ce  
qui est rivalisé le plus avec l'énergie éolienne, c'est le nucléaire et l'énergie, l'industrie de l'énergie  
nucléaire finance même l'opposition à l'égard de l'énergie éolienne.

380 Ici, au Québec, tout comme de nouvelles – là, je cite monsieur Harvey Mead de Nature  
Québec : « Ici, au Québec, tout comme de nouvelles grandes centrales électriques, une  
pénétration accrue du gaz naturel aura comme conséquence la réduction ou l'élimination du  
marché potentiel de l'éolien et l'abandon de cette filière. » Il faut donc bien peser nos choix.

385 Le seul élément que je souhaiterais voir améliorer dans le projet actuel d'éoliennes en  
Montérégie, c'est la question des redevances et de l'implication de la collectivité. Et j'ose espérer  
qu'une formule, disons peut-être plus coopérative de l'entreprise puisse se développer afin que non  
seulement la compagnie exploitante et les propriétaires terriens, mais aussi l'ensemble des  
citoyens de ma municipalité puissent bénéficier des retombées du projet.

390 Alors, en gros, Monsieur le président, c'est l'essentiel de ce que j'avais à dire.

**LE PRÉSIDENT :**

395 Merci, Monsieur Mercier. Monsieur Longpré?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

400 Moi, je voudrais revenir sur le dernier point que vous venez de mentionner, sur les  
redevances. Il y a quand même des redevances qui sont versées aux propriétaires où se situeront  
les éoliennes, il y a des redevances qui sont versées aux municipalités. Quand vous dites que  
vous aimeriez voir une formule différente pour une meilleure répartition de ces redevances-là, peut-  
être pour une équité sociale, j'aimerais vous entendre là-dessus. À quelle formule vous pensez et  
c'est quoi dans un monde idéal, ce que devraient constituer ces redevances-là?

405 **M. JACQUES MERCIER :**

Je pense que de ce côté-là, l'équité actuellement est fort bien répartie pour les personnes,  
les propriétaires qui reçoivent les éoliennes chez eux. Je sais que les municipalités reçoivent

410 également des montants. La question est peut-être de voir comment ces montants qui retombent pour la communauté dans son ensemble, pour les municipalités, puissent être utilisés.

415 Alors, de ce côté-là, il y a probablement, là aussi, des questions de communication et de consultation qui pourraient être faites, de façon – là, je dirais très respectueusement – de façon un peu plus transparente, parce que, pour l'instant, il n'y a pas nécessairement de projet sur la table, que je sache, concernant ces choses-là.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

420 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

425 Dites-moi, Monsieur Mercier, vous habitez quelle municipalité?

**M. JACQUES MERCIER :**

Saint-Michel.

430 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, vous êtes Michelois?

**M. JACQUES MERCIER :**

435 Eh oui.

**LE PRÉSIDENT :**

440 Je pense que vous êtes le premier citoyen de Saint-Michel qui se présente à la table, je pense. Je vais vous poser quelques questions dans cette veine.

445 Dans votre présentation, vous parlez à un moment d'aménagement paysager qui pourrait permettre une meilleure intégration des éoliennes. Qu'est-ce que vous entendez par ça, pour l'aménagement paysager?

**M. JACQUES MERCIER :**

450 Je pense qu'à une distance adéquate des installations des éoliennes, si les résidants se sentent, mettons, incommodés par ce qu'ils voient, il y aurait des possibilités de planter des arbres.

Et de toute façon, considérant l'ensemble du paysage de la Montérégie, c'est une opinion très personnelle, là, mais je considère qu'il pourrait, probablement avantageusement, y avoir un peu de reboisement à certains endroits, que ça ne serait pas inutile.

455 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des choses qui vous inquiètent toujours face à ce projet-là?

460 **M. JACQUES MERCIER :**

Moi, je suis très peu inquieté par le projet. J'ai beaucoup discuté avec des gens. J'ai discuté avec des opposants, tout autant qu'avec des personnes qui y étaient favorables. Suite à la séance d'information du mois de novembre, on m'a demandé : « Et puis, qu'est-ce que t'en penses? » Et puis, moi, je leur ai dit : « Bien, avant la séance d'information, j'étais 100 % pour; après la séance d'information, je suis 115 % pour. »

465 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que le projet pourrait être encore meilleur? Est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait être fait pour le rendre...

470 **M. JACQUES MERCIER :**

Bien, là, je reviens justement sur la question qu'on me posait tantôt, peut-être quelques suggestions qui clarifieraient la situation pour bonifier le projet.

Je trouve qu'il est extrêmement important de poursuivre tout ce qui est la question de la bonne communication et de l'information auprès de la population; que ce soit par les journaux, que ce soit par les bulletins municipaux, et cetera, pour que le projet continue de s'intégrer et qu'il soit vraiment adopté par l'ensemble de la population.

Je verrais peut-être aussi la possibilité de créer des comités locaux, si c'est envisageable, regroupant les participations autant de l'industrie, des municipalités que des citoyens, justement pour regarder la question des communiqués et de l'information à donner à tout le monde. Peut-être de regarder et de travailler à l'investigation de plaintes. Parce que, bon, bien entendu, il y a l'expertise technique qui pourrait rentrer en ligne de compte, si jamais il y avait des plaintes, mais je pense que ça peut peut-être intéresser, aussi, directement, d'avoir le regard autant des gens de la Municipalité que des représentants des citoyens.

480  
485  
490 Et puis éventuellement, comme la technologie des éoliennes continue d'évoluer – j'en vois constamment, et en cherchant de l'information, j'ai même vu, dans les derniers jours, qu'on faisait

495 des développements intéressants sur des turbines à axe vertical comparativement aux turbines qu'on nous propose, qui vont être à axe horizontal, donc au cours des années de durée prévue du projet de parc d'éoliennes, il va sûrement y avoir des améliorations technologiques qui vont se produire. Je pense que ça va être intéressant de regarder ça et puis de voir si on va pouvoir continuer de bénéficier de la meilleure technologie à la fine pointe, au cours des années à venir.

**LE PRÉSIDENT :**

500 Merci beaucoup, Monsieur Mercier, pour votre mémoire et votre présentation.

**M. JACQUES MERCIER :**

505 Au plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

510 Je vais maintenant inviter la Fédération des chambres de commerce du Québec et la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay, messieurs Hamel et Muller, si je ne m'abuse. Bonjour, Messieurs.

**M. DENIS HAMEL :**

515 Monsieur le président, Monsieur le commissaire, bonjour. Alors, je suis Denis Hamel, vice-président aux affaires publiques de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Je suis accompagné cet après-midi de monsieur Paul Muller, qui est économiste, et qui a contribué à la réflexion de la Fédération dans le dossier qui nous intéresse aujourd'hui.

520 En quelques mots, la Fédération des chambres de commerce du Québec, vous le savez sans doute, c'est le plus grand réseau de gens d'affaires du Québec. C'est un réseau de 160 chambres de commerce, 40 000 entreprises, 100 000 gens d'affaires qui exercent leurs activités dans l'ensemble du territoire québécois.

525 Le mémoire que nous allons présenter aujourd'hui est présenté conjointement avec la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay qui, malheureusement, n'a pu être présente aujourd'hui.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

530 **Début de la phrase à la page 2 : « Notre mémoire conjoint est donc issu ... »**

**Fin du mémoire.**

Merci.

535 **LE PRÉSIDENT :**

540 Monsieur Hamel, merci. Je ferais juste une petite rectification. Le BAPE ne peut pas recommander au gouvernement quoi que ce soit; il est mandaté par le ministre et il fait état de son analyse, ses constatations au ministre. Et c'est le ministre, à la lumière du rapport du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, et de l'analyse du Bureau, qui va élaborer un projet de mémoire qui sera déposé au Conseil des ministres. C'est le Conseil des ministres qui décidera.

545 Donc, nous, on n'a pas ce pouvoir-là, mais on note, on comprend que vous voulez qu'on appuie le projet. Je comprends.

**M. DENIS HAMEL :**

550 Oui. Je pense que c'est assez... pour tous les facteurs qu'on a énumérés, c'est effectivement quelque chose de très positif à notre point de vue.

**LE PRÉSIDENT :**

555 Parfait. Monsieur Longpré?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça va pour moi.

560 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va pour vous? J'ai quelques questions, laissez-moi juste le temps de revoir ma note. On se demandait si vous vous étiez intéressés à la question de la valeur des propriétés.

565 Ou peut-être, Monsieur Muller, comme économiste, vous êtes-vous intéressé à la question de la valeur des propriétés dans les parcs éoliens? Est-ce que vous pouvez nous en parler?

**M. PAUL MULLER :**

570 J'ai cherché ça un peu, mais je n'ai pas trouvé grand-chose.



**LE PRÉSIDENT :**

575

O.K.

**M. PAUL MULLER :**

580

C'est drôle, dans le débat du gaz de schiste – je sais bien que ce n'est pas le forum pour ça, mais il y a un peu plus d'études. Mais dans le cas de l'éolien, je n'ai pas trouvé.

**LE PRÉSIDENT :**

585

O.K. Vous n'y avez pas eu accès à ces études, en fait, vous n'avez pas regardé ça?

Selon vous, le parc éolien, vous dites, va ouvrir une foule d'occasions d'affaires intéressantes pour les commerces et les industries de la région. C'est peut-être plus évident en phase de construction et en phase d'exploitation également? Vous voyez ça comme une opportunité intéressante, même si la création d'emplois est assez limitée?

590

**M. PAUL MULLER :**

595

Non, c'est surtout durant la phase de construction, oui. Oui, parce que les emplois sont là. Puis pour ce qui est des industries de service, c'est en construction.

**M. DENIS HAMEL :**

600

Il y a un élément aussi qui a été mentionné tantôt par un des intervenants, c'est l'attrait touristique. C'est tout près de Montréal. Je sais que les gens qui vont en Gaspésie disent toujours : « Ne manquez pas d'aller voir les éoliennes de la région de Cap-Chat. »

Alors, je ne sais pas dans quelle mesure ça sera attractif pour le touriste qui viendrait, qui se limiterait normalement à la région de Montréal, et qui pourra venir ici dans la région, mais ce n'est sûrement pas négligeable.

605

**LE PRÉSIDENT :**

610

Il y a un potentiel. Est-ce qu'il y a encore des choses... vous avez regardé le projet, est-ce qu'il y a encore des choses qui vous inquiètent au regard de ce projet-là?

615 **M. DENIS HAMEL :**

Écoutez, moi, je trouve que le promoteur a fait, comme on dit, a fait une démonstration exemplaire de la consultation. Ils ont pris en considération toutes les inquiétudes des citoyens, des élus, des municipalités. Je pense que comme ça a été fait dans les règles de l'art, on n'a pas vraiment de préoccupations sur l'avenir du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

Puis est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait être fait pour rendre le projet encore meilleur?

625 **M. DENIS HAMEL :**

À notre avis, non. Je pense que tel qu'il est là...

630 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le meilleur projet.

**M. DENIS HAMEL :**

635 Comme ils ont intégré... oui. Bon, il y a peut-être toujours place à amélioration, mais on ne voit vraiment pas comment ça pourrait être amélioré. C'est vraiment bien fait comme c'est là.

**LE PRÉSIDENT :**

640 Parfait. Bien, Monsieur Hamel, Monsieur Muller, merci beaucoup pour votre témoignage et votre mémoire de la Fédération des chambres de commerce.

**M. DENIS HAMEL :**

645 Merci. Bonne fin de journée.

**LE PRÉSIDENT :**

650 Bonne fin de journée.

Nous allons prendre une pause, pour permettre à Équiterre qui a une présentation PowerPoint, de faire son installation. Nous prenons une pause de 15 minutes.

655 Je vous rappelle, s'il y a des citoyens dans la salle qui seraient intéressés de livrer un témoignage, vous pouvez aller vous inscrire à l'arrière, au registre. Et à la fin de la séance, nous vous appellerons à la table des présentateurs.

660 Donc, on ajourne pour 15 petites minutes.

## **PAUSE**

### **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Guillaume Plamondon pour le groupe Équiterre. Monsieur Plamondon, bonjour.

### **M. GUILLAUME PLAMONDON :**

670 Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Je suis Guillaume Plamondon, chargé de projet en énergie et transport chez Équiterre. D'abord, merci de nous recevoir aujourd'hui pour présenter un peu la vision d'Équiterre sur l'énergie éolienne en général, mais aussi pour ce projet-ci.

675 Donc, je présenterais brièvement Équiterre. Équiterre c'est un organisme sans but lucratif qui s'est donné pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société, incitant les citoyens et organisations et gouvernement, aussi, à faire des choix écologiques, équitables et solidaires.

680 Donc, Équiterre est financé par des fondations, un petit peu par les gouvernements, mais beaucoup par ses membres. On est supporté par 6 000 membres. Et donc, sur cette base-là, on se présente aujourd'hui.

685 Équiterre est aussi très bien représenté, je vous dirais, sur le plan des changements climatiques. Mon collègue Hugo Séguin est président du Réseau action climat Canada, donc qui est un regroupement d'organismes sans but lucratif en environnement pour la lutte aux changements climatiques. Et Steven Guilbeault est président du Réseau action climat international où il y a un regroupement donc de 400 organismes sans but lucratif, voués aussi à la lutte aux changements climatiques au niveau mondial.

690 Aujourd'hui, au menu, ce qu'on souhaite aborder, c'est faire un portrait de l'éolien, un peu dans la vision qu'adopte Équiterre généralement, c'est-à-dire d'essayer de prendre du recul et de regarder, et d'avoir une vision un peu, bon, globale de la question, partir d'un point de vue mondial et puis descendre tranquillement au niveau local, en passant par le Canada, le Québec, dans sa réflexion et dans ses interrogations, pour essayer de se positionner sur ces questions-là.

700 Donc, on regarde aussi, parce que c'est une préoccupation importante chez Équiterre, donc la lutte aux changements climatiques. On veut regarder c'est quoi le rôle de l'énergie éolienne dans la lutte aux changements climatiques. C'est quelque chose que j'ai abordé peut-être trop rapidement, en fait pas du tout dans la présentation Équiterre, mais Équiterre est voué à deux grands programmes ou travaille sur deux grands axes : celui de la lutte aux changements climatiques et aussi de la souveraineté alimentaire. Donc, l'agriculture soutenue par la communauté, les cultures biologiques, ces choses-là, marché équitable aussi.

705 Et, enfin, on veut faire un rapide point de vue, présenter notre point de vue rapidement sur le projet de parc éolien en Montérégie.

710 Dans chaque mémoire ou dans chaque questionnement qu'on a par rapport aux questionnements du BAPE, aux commissions du BAPE, on prend toujours, bon, comme je vous parlais, un recul, et on se pose des questions qui sont souvent les mêmes. Puis je vous dirais que dans ce mémoire-ci, un peu, les questions qu'on s'est posées, c'est : est-ce que le parc éolien et les parcs éoliens québécois permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre?

715 Est-ce qu'ils permettent la protection du territoire agricole et donc, permettent de réduire la menace à la souveraineté alimentaire québécoise?

Est-ce que ça contribue réellement à l'économie québécoise et est-ce que ça pose des impacts locaux acceptables ou inacceptables?

720 Ça fait que c'est un petit peu les thématiques qu'on aborde, que je veux aborder, parfois, peut-être rapidement aujourd'hui, bien sûr, parce qu'on a un temps limité, mais qui se retrouvent de façon plus détaillée dans le mémoire.

725 Donc, sur le plan mondial, on voit que l'énergie éolienne est en grosse augmentation. On prévoit de tripler la production d'ici 2013. Et déjà, en 2030, bien déjà, en tout cas d'ici 2030, parce qu'on augmente déjà beaucoup en 2020, mais d'ici 2030, on parle de 22 % de la production mondiale d'électricité qui serait de base éolienne ou de source éolienne. Donc, c'est très important.

730 Ce qui est encore plus important, c'est la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 2,616 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Pour se donner une idée, au Canada, en 2008, on a émis 734 millions de tonnes de gaz à effet de serre. Donc, ça amène des réductions très, très importantes.

735 La place de l'éolien, pour différents pays, c'est très variable. Ce qui est intéressant dans le tableau de gauche, c'est les investissements au sortir de la crise économique dans l'éolien. Vous allez voir, la ligne en bleu, c'est la ligne de l'investissement en éolien. La Chine dépasse tous les autres, avec la mise en service d'une turbine à l'heure.

740 Le Canada est malheureusement dixième, malgré tout le potentiel qu'il présente. L'Espagne fait sept fois plus, l'Inde quatre fois plus. L'Allemagne, bon, le Danemark, on n'en parlera même pas. Et même Georges W. Bush, dans son mandat parfois contesté sur le plan environnemental, a mis en service plus d'éoliens que notre premier ministre actuel.

745 Donc, le Canada est un petit peu en retard. On souhaite que ça change. Au niveau du Québec, c'est relatif, ça dépend de quel point de vue on le prend. En 2009, on avait 659 mégawatts, donc 1, 5 % environ de la puissance installée.

750 Pour la fin 2015-2016, 4 000 mégawatts ou 8 % environ de la puissance installée, CcE qu'on trouve, pour nous, encore un peu minime, mais c'est quand même 37 000 emplois, 25 M\$ en redevances locales et une réduction de chômage qui est observée en Gaspésie. Est-ce que c'est attribuable uniquement à ça? Probablement pas, mais on croit qu'il y a un impact là-dessus, il y a des études qui prétendent ça, du moins.

755 En Ontario, qui est la province qui est leader en ce domaine-là au Canada actuellement, on a 1 298 mégawatts installés. Et on a déjà relancé un nouvel appel d'offres de 10 700 mégawatts, pas seulement d'éoliens, je dois le préciser, de renouvelables, mais comprenant l'éolien, pour seulement 2018. Donc, ça arrive quand même assez vite pour eux. Donc, ils auront atteint des puissances fort appréciables. Évidemment, avec une population supérieure à la nôtre, mais tout de même, avec quand même un bon volume.

760 Je passe rapidement sur une carte que vous connaissez peut-être, qui résume, par province, un peu la puissance installée en 2009. Ce qu'on voit puis ce que je veux réexprimer ici, c'est qu'on n'est pas les leaders au Québec en éolien, bien qu'on a développé une expérience dans le passé, mais on voit qu'il y a l'Ontario et l'Alberta qui sont très, très avancées, et d'autres provinces aussi qui rattrapent tranquillement, mais pour le moment donc, il y a encore un bout de chemin à faire.

765 Il y a aussi une préoccupation majeure des projets éoliens, c'est l'acceptabilité sociale. Et ce que je voulais souligner, ici, c'est qu'il y a un sondage en 2008 qui posait des questions aux citoyens avant l'établissement d'un projet et après, à savoir s'ils sont favorables ou pas avec l'énergie éolienne ou avec la production éolienne. Et on voyait qu'il y avait un taux de gens favorables à 83 % avant, et de 86 % suite à l'établissement du parc d'éoliennes.

770 Donc, c'est assez intéressant de voir que finalement, les gens, effectivement, peuvent être craintifs, mais qu'en bout de ligne, ça semble être quelque chose qui s'intègre quand même assez bien dans le milieu.

775 Et un sondage plus récent, en 2010, démontrait que 75 % des gens, des Québécois sont favorables.

780 Ce qui est intéressant sur le plan de l'éolien, c'est que ça répond à une problématique grandissante que vous avez entendu parler avec Cancún, qui vient de se terminer. On a une obligation de réduire de 80 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2050. Donc, ça implique une décarbonisation du secteur énergétique et donc si possible, du moins, en tout cas, ce qui est possible de se faire avec l'énergie éolienne.

785 Au Québec, effectivement, on a un bilan d'émissions par kilowattheure assez bas. Par contre, ça nous offre le potentiel de développer davantage et de vendre à nos voisins qui sont peut-être moins performants. En Ontario, on a point 17 tonne par kilowattheure; en Nouvelle-Angleterre, point 42, et au Québec, point 002. Donc, ça démontre un petit peu comment on peut aider nos voisins.

790 Il y avait une carte que j'aurais voulu vous présenter, qui sortait mal en PowerPoint malheureusement, mais d'Hydro-Québec, qui démontre un petit peu tous les points bleus hydroélectriques éoliens au Québec, et tous les points noirs de thermique et de production gazière dans les états et provinces environnantes. Et ça exprime très, très bien, je pense, le potentiel de développement qu'a le Québec et d'aide à ces états voisins dans un contexte où les changements climatiques n'ont pas de frontière et que les gestes qu'on va faire ici, même si c'est pour exporter à l'extérieur des provinces, bien, vont être profitables ici, et pas seulement en termes financiers.

800 Et aussi, qu'il y a une opportunité d'électrifier les transports par l'éolien et non – de se distancer des énergies fossiles, du moins du pétrole actuellement très utilisé dans nos transports – par le gaz. Donc, actuellement, c'est une autre question, effectivement, mais il y a une tendance à vouloir aller vers le gaz. Et il y a des propositions pour développer le gaz dans les transports, mais on pense que l'électricité est une vraiment meilleure solution et que l'éolien fait partie de cette solution-là.

805 Le projet éolien en Montérégie, pour Équiterre, bon, on est conscient de certains impacts locaux. Je pense que celui qui nous préoccupe davantage, c'est celui de la souveraineté alimentaire. Comment, à notre connaissance, les 23 hectares de terre agricole qui seront affectés peuvent être moins affectés ou comment cet impact-là peut être réduit au maximum, je pense que c'est ce qui préoccupe Équiterre pour le moment.

810 Pour les autres impacts environnements et humains, je pense que les citoyens et les organisations locales sont plus à même de définir s'ils sont acceptables ou non.

815 Par contre, je vous dirais qu'en général, Équiterre est favorable à ce projet-là, très favorable. On pense que c'est un projet qui s'ajoute bien, qui s'intègre bien dans une stratégie énergétique québécoise. Et puis, bien, on souhaite que le BAPE puisse le recommander.

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

820

Merci, Monsieur Plamondon. Monsieur Longpré?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

825

Dans votre mémoire, vous parlez, dans le contexte du portrait de l'énergie éolienne, au tout début de votre présentation : « Sur un cycle de vie d'une turbine, les émissions sont surtout concentrées lors de la phase de production et d'installation. »

Avez-vous fait une analyse de ces cycles de vie d'une turbine?

830

**M. GUILLAUME PLAMONDON :**

835

Non. Équiterre n'a pas fait cette analyse-là. Par contre, on s'est basé, ces chiffres-là sont basés sur une analyse de cycle de vie de, justement, du cycle de vie d'une turbine. Donc, de la production et de l'installation de la mise en service et aussi du démantèlement de l'éolienne.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

840

O.K. J'ai une autre question sur les pertes de terre agricole, qui est une inquiétude formulée à votre mémoire. Qu'est-ce que vous voyez comme solution aux pertes de terre agricole? Comment on pourrait compenser ça? Comment vous articulez ça? Comment arriver à une perte nulle?

**M. GUILLAUME PLAMONDON :**

845

Un impact nul est peut-être impossible dans tout projet, là. On est bien conscient de ça. Ce qu'on demande, on n'est pas des experts en réduction de l'impact de l'installation d'éoliennes, ce qu'on mentionne c'est qu'il y a un impact et qu'il y a une réduction des terres agricoles dans un milieu qui est en périphérie de Montréal, où il y a eu une pression d'urbanisation, peut-être moins à Saint-Rémi, mais un peu plus au nord, et on pense qu'il y a des efforts qui peuvent être faits sur ce côté-là.

850

On pense que Kruger a fait déjà des efforts dans ce sens-là, mais qu'il y a peut-être d'autres choses à faire, possiblement. Dans le cas du projet du Massif du Sud, il y a eu des méthodes particulières de mises en œuvre. Encore là, on peut vous référer, si vous voulez, aux études et aux mentions de ces efforts-là, mais on laisserait vraiment, de toute façon, les experts en implantation d'éoliennes régler ces questions-là. Pour nous, c'est une préoccupation générale, à haut niveau, mais on ne peut pas y répondre en détail.

855

860

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K.

865

**LE PRÉSIDENT :**

870

Je poursuivrais sur la même question, parce que vous avez parlé, dans votre réponse, essentiellement, que c'est difficile pour vous d'apprécier comment réduire l'impact. Mais si on parlait, un peu comme dans les boisées ou les milieux humides, « pas de perte nette ». Si on pensait à une idée de « pas de perte nette » de terre agricole exploitée? Parce que dans votre mémoire, on a l'impression que c'est un peu ce dont vous parlez en parlant de compensation.

Qu'est-ce que vous proposeriez sur ça? Ou comment vous voyez ça?

875

**M. GUILLAUME PLAMONDON :**

880

Bien, c'est une question sur laquelle il vaut la peine de se pencher davantage. Malheureusement, on n'a pas eu le temps de le faire en détail. Mais effectivement, on peut penser à essayer de réduire au maximum et ensuite de compenser, un peu comme on le fait dans les émissions de gaz à effet de serre. Est-ce que c'est possible, par exemple, de garantir ou de protéger, un peu dans un mode de conservation, un certain territoire agricole pour l'équivalent de ce qu'on a touché avec ce projet-là?

885

Ça peut être un questionnement qu'on peut avoir puis une approche qu'on peut développer qui pourrait être exemplaire dans ce domaine-là.

890

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Une dernière question. Bon, on sait que la stratégie énergétique du Québec est annoncée jusqu'en 2015. Comment vous voyez l'après 2015 et quelle place l'éolienne, vous voyez, devrait avoir?

895

**M. GUILLAUME PLAMONDON :**

C'est très intéressant votre question. Il y a effectivement une stratégie énergétique à développer rapidement, parce que les projets énergétiques sont à long terme, et donc, on doit se préparer à l'après 2015 très tôt.

Il y a aussi un plan de réduction de gaz à effet de serre pour 2020, en fait un objectif pour 2020 et il n'y a pas de plan pour le moment. Je pense que le ministre vient d'annoncer un comité



900 pour développer ce plan-là, dans les jours derniers, mais il n'y a pas encore de chose faite à ce sujet-là.

905 Donc, pour nous, c'est un questionnement qui doit être fait auprès du gouvernement avec des partenaires. On est prêt à y participer. On pense, on a trouvé intéressant, du moins, la proposition de l'Association canadienne de l'énergie éolienne qui proposait 8 000 mégawatts supplémentaires en appel d'offres, pour la suite du 4 000 mégawatts à terminer en 2015. Donc, ça, on trouvait ça une proposition très, très intéressante.

910 Mais on n'a pas de proposition en tant que telle, Équiterre, pour dire on devrait faire 8 000, 5 000 ou 10 000. On pense qu'il y a des gens peut-être plus compétents que nous pour faire ces propositions-là, mais qu'on souhaite une proposition très ambitieuse et un plan ambitieux pour l'éolien.

915 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Plamondon, merci à Équiterre.

**M. GUILLAUME PLAMONDON :**

920 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

925 J'appellerai maintenant, la Fédération de l'union des producteurs agricoles de Saint-Jean-de-Valleyfield, monsieur Pierre Caza et madame Evelyne Sorel. Madame, Monsieur, bonjour.

**M. PIERRE CAZA :**

930 Merci, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Alors, vous avez reçu notre mémoire. C'est sûr qu'on n'en fera pas une lecture, on va vous le présenter brièvement, parce qu'on est conscient que c'est quand même assez volumineux.

935 Alors, pour vous parler brièvement de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-de-Valleyfield; dans un premier temps, c'est un organisme qui représente 4 200 producteurs agricoles, principalement qu'on retrouve dans le secteur de la Montérégie Ouest, formée de 13 syndicats de base et de 15 syndicats spécialisés.

Donc, évidemment, et les valeurs de notre organisation militent pour la promotion, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de nos

940 producteurs et productrices agricoles et forestiers dans la région et sur l'ensemble du territoire québécois.

945 Il est sûr, d'entrée de jeu, vous avez peut-être lu dans notre introduction que : comment peut-on raisonnablement penser utiliser les meilleures terres agricoles du Québec, celles qu'on retrouve dans le sud du Québec, celles qui ont le meilleur potentiel sur le plan agricole? Et malgré toutes les mesures de mitigation, d'atténuation qui sont proposées, c'est sûr que pour nous, la réponse logique ne vient pas.

950 On n'est pas contre le développement de l'éolien. On n'est pas contre, non plus, on a une politique régionale qui va dans le sens de dire : Bien, il faut minimiser l'impact des infrastructures éoliennes au maximum.

955 Alors, c'est pour ça qu'on a relevé certains paramètres qui pourraient peut-être, s'ils étaient atténués ou s'ils n'existaient pas, contribuer davantage à une implantation plus judicieuse des éoliennes.

960 Et je vous dirais que le premier problème qu'on a relevé, c'est la réglementation des MRC elles-mêmes, qui amène un positionnement géographique et qui peut déranger, même, le micro positionnement des éoliennes.

965 On réalise, quand on regarde le dossier, parce qu'on a reçu aussi, également, le dossier qui a été présenté à la Commission de protection du territoire agricole, et il nous apparaît déjà qu'il y a peut-être certaines éoliennes dont le positionnement n'est pas le plus stratégique et le meilleur pour pouvoir dire qu'on a minimisé vraiment les impacts pour la production agricole, sur les terres agricoles qui sont concernées.

970 Alors, la réglementation c'est un premier élément qui s'atténuerait déjà s'il y avait la possibilité de... si on parlait de dérogation mineure. C'est-à-dire que si les municipalités avaient intégré dans leur réglementation de zonage les règlements de contrôle intérimaire des deux MRC qui sont concernées, bien, il y aurait peut-être là une possibilité d'utiliser le règlement de dérogation mineure de chacune de ces municipalités-là pour, au moins, en arriver à un positionnement plus optimal de l'éolienne sur les terres agricoles.

975 Donc, c'est un premier élément qu'on a soulevé.

980 Il y a aussi un autre élément qui est l'article 40 de la *Loi de protection du territoire agricole*. Ça nous interpelle, parce que les producteurs agricoles, bon, peuvent arriver, acheter une terre agricole où il n'y a pas de bâtiment, il n'y a pas de résidence, commencer à vouloir développer une exploitation. Et depuis 1978, il y a un privilège qu'ils ont, qui est de pouvoir bâtir une résidence qui demeure rattachée au fonds de terre agricole.

985 Et la réglementation actuelle des MRC et le principe de réciprocité qu'on retrouve dans cette réglementation-là fait en sorte qu'on peut se retrouver avec une absence de possibilité d'exercer ce privilège-là qui est prévu dans la *Loi sur la protection du territoire des activités agricoles*, pour implanter une résidence pour un producteur agricole, pour un de ses travailleurs ou pour un des enfants du producteur, entre autres, ou un actionnaire de l'entreprise.

Donc, ce privilège-là, à notre avis, il est peut-être remis en question par l'existence de la réglementation régionale dans les deux MRC.

990 Évidemment, aussi, bon, l'érection des bâtiments agricoles, il y a certaines modalités. On sait très bien qu'aujourd'hui, les projets porcins, entre autres, on a tendance à... et c'est un peu curieux, parce que quand on a fait l'analyse de ce projet-là, on avait l'impression qu'on était en train d'analyser l'implantation d'un projet porcin. Je pense qu'à la limite, même c'est plus complexe implanter des éoliennes qu'une porcherie dans nos régions.

995 Alors, bien, c'est une préoccupation qu'on adresse. C'est-à-dire que souvent, si un producteur porcin voulait implanter sa porcherie, bon, il y a quand même une certaine distance qu'il devrait respecter d'une éolienne, principalement à la hauteur de l'éolienne. Il devrait respecter certains paramètres.

1000 Bon. On n'a pas fait l'exercice à savoir si ça toucherait beaucoup de monde, mais c'est parce qu'on ne sait pas encore quels sont les projets qui viendront dans l'avenir. Mais il faut additionner, à toutes les autres restrictions qu'on retrouve pour l'implantation d'un projet porcin, il faut additionner aussi la restriction qui nous vient de la présence d'éoliennes dans le milieu également.

1005 Il y a les chemins d'accès aussi. On retrouve peu d'éléments sur les mesures de mitigation, parce qu'on sait qu'il y a des chemins d'accès qui vont être élargis, qu'on va ramener après ça à une largeur, probablement, de 6 mètres. Donc, on a une préoccupation par rapport à la façon dont seront conçus ces chemins d'accès là et quelles précautions seront prises pour s'assurer que le sol arable, en dessous de ces chemins-là – est-ce qu'on aura pris la peine, préalablement, de l'enlever, de l'entreposer et de le remettre après, pour minimiser les impacts? C'est une préoccupation que nous adressons également dans notre mémoire.

1015 Il y a aussi le règlement sur les exploitations agricoles. On a parlé tantôt, et nous aussi la question de souveraineté alimentaire, ça nous préoccupe énormément à l'Union des producteurs agricoles, et la perte nette de territoires agricoles, elle ne peut être compensée autrement, à cause du règlement, de l'existence du règlement sur les exploitations agricoles.

1020 Alors, ça, ça nous interpelle particulièrement. Et le règlement actuel ne permet pas de compenser ailleurs que sur la terre du producteur. Par exemple, dans certains cas, par certaines activités de déboisement.

1025 Alors, il y a comme quelque chose qui est manquant actuellement au niveau de la réglementation. On fait la promotion de l'éolien, on fait du développement éolien dans du territoire agricole, on prend des superficies qui sont actuellement en culture, qu'on va soustraire à l'agriculture, avec pas de moyen de compensation. Et la réglementation ne prévoit pas de moyens de compensation qui vont au-delà de la terre du producteur agricole.

1030 Donc, une région, on ne pourrait pas compenser à l'intérieur d'une région. Il y a peut-être là des éléments qui seraient à revoir. C'est peut-être des éléments qui sont hors de votre contrôle, mais qui appartiennent davantage au législateur, mais bon, je pense qu'il faut les adresser quelque part.

1035 La question de la pulvérisation aérienne. On nous a montré d'intéressantes photographies d'avions qui sillonnaient entre les éoliennes, mais on demeure préoccupés. La région ici, il se fait beaucoup de production de fruits et légumes, de transformation. On a une conserverie ici, Bonduelle à Sainte-Martine, et c'est fréquent les arrosages. La pulvérisation aérienne c'est quelque chose de fréquent.

1040 Donc, à proximité des éoliennes... bon. Est-ce que les producteurs agricoles auront à retourner faire de la pulvérisation avec d'autres moyens mécaniques que l'aérien? Ça pourrait amener certaines contraintes pour les producteurs qui sont concernés, entre autres.

1045 Le programme de surveillance et de suivi des rendements, ça nous interpelle beaucoup, parce que cette problématique-là a été adressée dans un autre dossier, entre autres avec le pipeline Ultramar, qui va être construit entre Saint-Romuald et la région de Montréal. Et dans nos discussions avec Ultramar, on en était arrivé à la conclusion – puis l'expertise qu'on a dans le développement des pipelines dans la région – on en arrivait à la conclusion qu'il fallait au moins assurer un suivi des rendements pour une période d'au moins 7 ans après la construction.

1050 Et je pense qu'on recommanderait de pouvoir avoir ce suivi-là. Je pense que c'est aussi une garantie pour les producteurs agricoles si, après trois ans ou quatre ans, ils constatent qu'ils ont des pertes de rendement liées à des travaux qui ont été faits, soit de chemin d'accès ou sur les lieux d'implantation de l'éolienne, bien, qu'ils puissent adresser leur problématique au promoteur et qu'il y ait une solution qui leur soit proposée. Je pense que ça, c'est un des éléments qu'on vous propose aujourd'hui.

1060 Également, la profondeur du réseau collecteur. C'est intéressant, parce que le promoteur a manifesté de l'ouverture sur cette question-là lors de la première audience qui a eu lieu ici. Et avec Ultramar, on en était arrivé à la conclusion qu'il fallait parler d'un réseau collecteur ou il fallait, l'enfouissement de ce type d'infrastructure là, ça devait se faire au moins à 1,6 mètre de profondeur. Je sais qu'on n'est pas très loin, avec ce qui est proposé, mais je pense que c'est un minimum.

1065 Et sous les cours d'eau, c'est important, on parlait de 2,5 mètres, mais d'être vraiment sous le fond réglementé du cours d'eau. Parce qu'on sait que lorsque les travaux de nettoyage de cours d'eau se font, dépendamment de la situation, parfois il peut y avoir beaucoup de sédiments qui se sont accumulés. Et je pense, par mesure de précaution, il faut peut-être prévoir – 2,5 mètres, je pense qu'on prévoyait, il est peut-être intéressant de préciser que c'est sous le fond réglementé du cours d'eau qu'on devrait le retrouver.

1070 Évidemment, la localisation des éoliennes, nous, au-delà des présentations qu'on fait ici, on va faire aussi d'autres présentations devant la Commission de protection du territoire agricole, et on va le faire en vertu des critères de l'article 62. Nous, pour nous, chacune des éoliennes est un cas d'espèce. C'est une activité autre qu'agricole en zone agricole et chaque éolienne va être traitée comme un cas individuel. Ce n'est pas le parc éolien qu'on va traiter, mais c'est individuellement chacune des éoliennes.

1075 Et là-dessus, la Commission de protection du territoire agricole avait déjà fait, a déjà certains éléments de réflexion, et c'est pour ça que dans une de nos recommandations, nous, on estime qu'il faut, dans un territoire agricole aussi dynamique, il faut minimalement que certains critères soient rencontrés, et vous les retrouvez là.

1080 L'implantation d'éoliennes, prioritairement à la limite de deux ensembles : boisé-champs, champs-route, et cetera; utiliser les chemins existants, positionner les éoliennes le plus proche possible de ces chemins-là; suivre les lignes de lot, lignes de boisés, lignes de cours d'eau, lignes de champ, lorsqu'il est requis d'établir des tracés de nouveaux chemins; éviter, si possible, les champs dédiés à des productions spécialisées; établir, si possible, que les boisés... en portant attention aux plantations et aux érablières et, lorsque possible aussi, s'éloigner des bâtiments d'élevage.

1085 Une préoccupation également concernant les éoliennes, certaines éoliennes vont être implantées avec un système avec des pieux. Dépendamment de la structure du sol, est-ce que la capacité portante permet ou pas l'utilisation conventionnelle?

1090 Même si on nous dit que les éoliennes qui vont être implantées n'utilisent pas beaucoup d'huile, on parle de 60 litres, je pense, par éolienne pour le fonctionnement, ça serait peut-être intéressant de prévoir un système étanche pour récupérer les huiles de ces éoliennes-là. Je pense que techniquement c'est pensable. Alors, ça serait peut-être intéressant de le prévoir.

1095 Le démantèlement également. On nous parle, la réglementation régionale, bon, dans un cas nous parle d'un mètre, dans un cas nous parle de deux mètres, d'enlever la fondation sur deux mètres, je pense que c'est un minimum. Pour nous, un minimum, ça serait deux mètres, tout simplement pour rétablir des conditions, après le démantèlement, entre autres pour le drainage souterrain.

1105 Et il y aura peut-être d'autres éléments à considérer, là, d'ingénierie, parce que est-ce que c'est deux mètres de béton? Est-ce que c'est deux mètres sous la portion excavée? Il y aurait peut-être des éléments d'ingénierie à prendre en considération pour voir qu'est-ce qui est le mieux de faire. Mais deux mètres, pour nous, ça apparaît un minimum de béton qui doit être enlevé.

1110 Également, après le démantèlement, je pense que le suivi agronomique doit se poursuivre. Parce que lors de la construction, on fait un suivi agronomique. On vous proposait sept ans, mais je pense qu'après le démantèlement et après tout le bouleversement qui va être fait, je pense qu'il faut aussi prévoir un suivi agronomique, après le démantèlement des éoliennes, et d'une durée tout aussi importante que lors de la construction.

1115 Le respect aussi des mesures de mitigation. C'est un élément qui, nous croyons – on a parlé du cadre de référence beaucoup, bien, je pense que le cadre de référence ou les éléments, les mesures de mitigation qu'on retrouve dans le cadre de référence, au minimum devraient se retrouver dans le décret du gouvernement, pour la simple et bonne raison que c'est un élément fondamental. Parce que du respect ou non des mesures de mitigation dépend le retour ou non à  
1120 une agriculture normale, dans un délai plus ou moins raisonnable.

Dans d'autres projets d'infrastructure comme les pipelines, ça a été souvent l'objet de litige avec – et c'est souvent pas la faute du promoteur. Le promoteur, lui, embauche des gens qui font la construction souvent sur place. Mais lorsque les conditions climatiques ne sont pas là, lorsqu'il y a  
1125 des conditions qui font en sorte qu'il ne faudrait peut-être pas qu'il y ait de construction qui se fasse, lorsqu'il y a des précipitations par exemple, parce que de retarder d'une journée ou deux certains travaux, ça peut faire une très grosse différence sur le retour à l'état normal de la végétation après la période de construction ou de démantèlement.

1130 Donc, je pense que les mesures de mitigation doivent se retrouver dans le décret gouvernemental.

On s'interroge également sur le mécanisme financier puis le fonds prévu pour le démantèlement. Il est certain que c'est un élément qu'on va reconsidérer, peut-être même au  
1135 niveau de conditions avec la Commission de protection du territoire agricole, compte tenu des suivis agronomiques qui sont nécessaires, et cetera. Bien, écoutez, nous, on va se repencher à nouveau là-dessus, puis il y a certainement des représentations qu'on fera à ce niveau-là, aussi, auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

1140 Donc, en conclusion, je pense que, évidemment, on est préoccupé, mais on n'est pas contre le développement de l'éolien. Je pense que la multifonctionnalité de l'agriculture fait en sorte que oui, c'est effectivement pour des producteurs agricoles un revenu d'appoint qui peut être intéressant. Et en ces années où il y a des coupures avec la Financière agricole, bien, c'est particulièrement important. Mais on pense que si tous les éléments qui nous préoccupent se

1145 retrouvent dans le décret du gouvernement du Québec, bien je pense qu'il y a là une garantie  
supplémentaire, et pour le promoteur et pour les intervenants, que les conditions optimales seront  
respectées.

1150 Et je terminerais en vous disant qu'on demeure quand même préoccupés pour la question  
de localisation, parce qu'il y a, en Montérégie Ouest, des endroits, probablement qui auraient été  
plus appropriés sur les terres des producteurs agricoles pour localiser des éoliennes. Ils ont tous  
quelque part un coteau rocheux, un endroit qui aurait peut-être été plus approprié. Mais bon, la  
rigidité de la réglementation fait en sorte qu'ils n'ont pas ce loisir-là de pouvoir positionner mieux les  
1155 éoliennes, et je comprends que ça devait être un exercice assez ardu pour le promoteur  
également. Mais ce n'est pas nécessairement une situation qui favorise le maintien des activités  
agricoles optimales sur le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Merci, Monsieur Caza. Monsieur Longpré?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1165 Il y avait beaucoup de choses dans votre mémoire. Vous parlez, au tout début, à la page 3  
de votre mémoire : « (...) le conseil d'administration a adopté en février 2010 la section portant  
sur le traitement des manques d'implantation des éoliennes... »

Est-ce que c'est le conseil d'administration local?

1170 **M. PIERRE CAZA :**

Oui.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1175 C'est le local.

**M. PIERRE CAZA :**

1180 C'est le conseil d'administration local qui a adopté, ils ont adopté... On a déjà une politique  
de gestion du territoire agricole à la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-de-Valleyfield, mais l'aspect  
éolien a été entériné et ajouté à cette politique-là.

1185

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Et est-ce que c'est possible d'obtenir ça?

1190 **M. PIERRE CAZA :**

Tout à fait. On peut vous le faire parvenir.

1195 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

On apprécierait le recevoir.

1200 **M. PIERRE CAZA :**

Oui. Oui.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Avec la politique, évidemment.

1205 **M. PIERRE CAZA :**

Oui, oui. Oui.

1210 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Et je reviens sur votre micropositionnement des éoliennes. Est-ce qu'il y a des marges de manœuvre avant de penser à une dérogation mineure? Quelle marge de manœuvre il y a? Parce qu'on nous disait en audience que le micropositionnement n'était pas terminé, mais on joue dans quoi, là? On joue-tu dans des distances importantes avant de parler de dérogation?

1215 **M. PIERRE CAZA :**

Bien, écoutez, la rigueur vient principalement de la réglementation régionale. C'est-à-dire que c'est 750 mètres. Et vous voyez, on a quand même... bien, je pense que c'est le préfet de la MRC qui est venu nous dire que : « Pour nous, c'est 750 mètres et ce n'est pas moins. » Donc, ça veut dire qu'il n'y a pas, actuellement, de marge de manœuvre si on maintient le règlement de contrôle intérimaire, tel qu'il a été adopté ici dans la MRC ou dans la MRC voisine. Parce que c'est à peu près la même chose, sauf les distances sont différentes. On parle de 500 mètres dans un cas, et de 750 mètres dans l'autre.

1225



Et c'est pour ça, c'est là-dessus que pour nous, si une éolienne, elle ne peut pas à 740 mètres d'une résidence, ça nous amène... en tout cas, pour nous c'est un problème.

1230 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Avez-vous rencontré les autorités municipales là-dessus ou la MRC...

1235 **M. PIERRE CAZA :**

Non, non.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1240 ... pour discuter de cette possibilité-là?

**M. PIERRE CAZA :**

Non, non. Pas encore.

1245 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1250 Pas encore. Dans votre recommandation 2, vous parliez de prévoir une exclusion pour les résidences qui sont construites en vertu de l'article 40 de la loi. Est-ce que la *Loi sur la protection du territoire agricole* n'a pas préséance sur les règlements de la MRC et de la municipalité?

**M. PIERRE CAZA :**

1255 Théoriquement et juridiquement, oui. Oui. Sauf que, écoutez, ce qui risque d'arriver, c'est lorsque le problème se posera et qu'il y aura un producteur agricole qui se verra refuser, par exemple, la construction, à cause de la proximité d'une éolienne ou qui va être à moins de 750 mètres ou de 500 mètres, dépendamment de la MRC, bon, est-ce qu'on ne sera pas devant un débat juridique, là? Ça risque de...

1260 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Une cause type?

1265 **M. PIERRE CAZA :**

Une cause type. C'est ce qui risque probablement de se produire, mais on minimiserait l'impact si au niveau de la réglementation, par exemple soit de la MRC ou de la municipalité locale,

si elle introduisait les éléments du RCI ou le normatif du RCI à l'intérieur de son règlement de zonage, le prévoyait déjà. Ça, je pense qu'on n'aurait peut-être pas de cause type à ce moment-là.

1270

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Vous parliez également dans votre recommandation 4, le fameux sept ans. Je n'ai pas lu la décision d'Ultramar, là, ça manque à ma culture – vous l'avez ajoutée, je pense, en annexe.

1275

**M. PIERRE CAZA :**

Oui.

1280

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Est-ce que sept ans correspond à un cycle de culture? D'où vient le chiffre 7?

**M. PIERRE CAZA :**

1285

Bien, le chiffre 7 vient principalement du témoignage de beaucoup de producteurs agricoles qui ont déjà des infrastructures chez eux, de pipeline entre autres, et qui nous disent, et il y en a même qui nous disent qu'après 20 ans, ils n'ont pas jamais retrouvé les conditions de culture. Mais dans la moyenne, lorsqu'on travaille dans des conditions optimales, généralement, après quelques années, on devrait retrouver les conditions de culture qui prévalaient avant. Mais dans certains cas, on ne les retrouve jamais.

1290

Parce qu'on a eu des cas sur le territoire de Saint-Jean-de-Valleyfield où des producteurs nous ont dit et nous ont montré des photos aériennes qui étaient fort éloquentes, où on pouvait véritablement, après une vingtaine d'années de localisation d'un pipeline, voir encore, lorsqu'on est en pleine saison de végétation...

1295

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

L'empreinte.

1300

**M. PIERRE CAZA :**

Oui, l'empreinte du pipeline sur le territoire. Donc, dès qu'on fait de l'excavation, lorsqu'on fait de l'enfouissement d'une infrastructure, c'est sûr que ça laisse des traces. Et c'est pour ça que, bon, nous, sept ans, ça nous paraissait plus acceptable qu'un an ou deux, là. Et Ultramar reconnaissait ce fait-là. La Commission de protection du territoire agricole également reconnaissait qu'il y avait là un élément qui était pertinent.

1305

1310 Alors, je pense que ça nous apparaissait, là, dans les limites du raisonnable.

1315 Et il faut comprendre que ce n'est pas nécessairement extrêmement coûteux pour le promoteur. Je pense qu'un suivi agronomique qui est fait, par exemple, sur appel d'un producteur agricole, ça peut être quelque chose qui est correct, lorsque le producteur constate la situation. Ça ne veut pas dire que systématiquement, on doit aller sur chaque ferme faire des prélèvements. Mais lorsqu'un producteur agricole fait des constats, bien, qu'il ait une ressource qui est en mesure de répondre à son questionnement.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1320 O.K. Est-ce qu'on doit comprendre, dans vos recommandations 6, que c'est en plus des exigences de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*?

**M. PIERRE CAZA :**

1325 Oui.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ou s'il y a un chevauchement dans la formulation?

1330 **M. PIERRE CAZA :**

Bien, il y a un chevauchement, parce que c'est des éléments qui viennent un peu préciser certains paramètres de l'article 62. Donc, pour nous c'est complémentaire.

1335 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça va. Si vous voulez continuer.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Vous faites une recommandation, Monsieur Caza, sur l'immunité.

**M. PIERRE CAZA :**

1345 Oui.

1350

**LE PRÉSIDENT :**

Et je me demandais, la commission se demandait si c'était une crainte qui avait été exprimée par des producteurs, par eux-mêmes, ou si bien ça vient de votre réflexion, puis si vous avez réfléchi à la faisabilité de l'octroi d'un tel droit?

1355

**M. PIERRE CAZA :**

Bien, c'est une crainte que les producteurs ont depuis fort longtemps. Et à chaque fois qu'une utilisation à d'autres fins que l'agriculture est permise ou tolérée dans le territoire agricole – on a qu'à penser, par exemple, aux sentiers de véhicules récréatifs, VTT et motoneiges – ça a toujours été une préoccupation.

1360

C'est la même préoccupation, par exemple, pour les gens avec le pipeline Ultramar. C'est la même préoccupation lorsqu'un pipeline... il se passe quoi dans l'éventualité où, je ne sais pas, moi, mon voisin décide de me poursuivre parce que j'ai permis ou je suis compensé parce qu'il y a une infrastructure qui passe chez nous.

1365

C'est moins visible avec quelque chose qui est enfoui. C'est sûr qu'avec une éolienne, le problème se pose peut-être davantage. Parce qu'on sait que, bon, il y a des gens que ça dérange, la présence d'une éolienne et c'est drôlement quand même visible dans le territoire, même si c'est loin, c'est là quand même. Puis je suis conscient qu'il y a des gens qui se couchent le soir et qui rêvent aux éoliennes, même s'ils ne les voient pas parce qu'il fait noir.

1370

Donc, les producteurs sont préoccupés par cette question-là, d'immunité.

1375

Le législateur l'a prévue dans la *Loi sur la protection du territoire agricole* pour les poussières, odeurs, et cetera, qui peuvent émaner de la production agricole. Mais lorsqu'il s'agit d'une autre activité qui est introduite par un tiers dans le milieu, bien, la préoccupation... en tout cas, nous on l'adresse cette préoccupation-là.

1380

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Au moment où je vous parle, je n'ai pas relu les contrats, moi, qui sont intervenus sur les options avec le promoteur, mais il y a peut-être des dispositions qui prévoiraient ça.

1385

**M. PIERRE CAZA :**

C'est possible.

1390

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1395 Et il y a toujours la possibilité pour un cultivateur poursuivi, je pense, d'appeler en garantie le promoteur pour le tenir quitte et indemne de ce qu'on lui reproche à cause de l'éolienne. Mais vous n'avez pas fait fouiller la question par un bureau?

**M. PIERRE CAZA :**

1400 Non, non. On adresse la problématique, là, mais...

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1405 Donc, j'imagine que dans votre pratique, vous rencontrez beaucoup de producteurs?

**M. PIERRE CAZA :**

1410 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1415 Donc, question qui touche le projet. Est-ce que vous avez reçu, ces derniers temps, mettons au cours des six dernières années, des commentaires, soit positifs ou négatifs, de producteurs au regard du projet Kruger? Et si oui, de quelle nature étaient ces préoccupations?

**M. PIERRE CAZA :**

1420 On en a reçu beaucoup moins que sur un autre projet qu'on a dans la région, là. Non, on est conscient que Kruger, en termes de promoteur, je pense, c'est un promoteur sérieux. Et je vous dirais que lorsqu'on a eu des rencontres avec eux puis qu'on leur adresse nos préoccupations, je pense qu'ils les reçoivent bien. Et, bon, le processus n'est pas terminé, mais je pense qu'ils vont avoir encore l'occasion de bien faire au cours des prochains mois, avec les autres instances auprès desquelles on aura à intervenir.

1425  
1430 Non, je vous dirais que les producteurs agricoles, généralement, à part quelques préoccupations de nature technique, là, avec le promoteur, nous, on ne nous a pas indiqué de problématique particulière.

**LE PRÉSIDENT :**

Et quelle était la nature de ces éléments techniques?

1435

**M. PIERRE CAZA :**

Ah, techniques, c'est entre autres la question du démantèlement de la base de béton qui reste dans le sol. C'est pour ça que même, je vous dirais que c'est, entre autres, de ces préoccupations-là que nous vient le minimum de deux mètres qu'on vous a introduit, parce que ça, on l'a entendu des producteurs et de producteurs qui vont avoir des éoliennes chez eux, qui ont réalisé que pour les questions de drainage, entre autres, bien, il était certainement préférable d'en enlever un petit peu plus qu'un mètre, pour eux. Et pour un retour plus garanti à des conditions de culture normale, de ne pas garder une masse de béton aussi importante, aussi près de la surface. Ça, ce bout-là, les préoccupait.

1440

1445

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Longpré, c'est beau?

1450

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui.

1455

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Sorel, Monsieur Caza, merci beaucoup pour la présentation et le mémoire.

**M. PIERRE CAZA :**

1460

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant l'Aile jeunesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Royal Roussillon, entre autres monsieur Marc-Antoine Cloutier et monsieur Denis Leftakis, président de cette Chambre de commerce. Messieurs, bonjour.

1465

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

1470

Marc-Antoine Cloutier, je suis président de l'Aile jeunesse de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon et je siège également au conseil d'administration et au conseil exécutif

de la Chambre, en tant que telle, parce qu'on est... donc, on fait partie intégrante de la Chambre qui est présidée par mon collègue Denis Leftakis.

1475

Alors, je vais laisser Denis rapidement vous présenter la Chambre et ses objectifs, puis je poursuivrai par la suite.

**M. DENIS LEFTAKIS :**

1480

Salut! Bien, premièrement, Denis Leftakis, je suis le président de la Chambre de commerce Royal Roussillon. On vient ici pour présenter notre argumentaire et notre mémoire. Monsieur Cloutier a eu le beau devoir de préparer le mémoire et d'une vision aussi de la portion jeune, donc de 18 à 35 ans.

1485

La Chambre de commerce couvre le territoire de sept villes. Donc, si on les énumère ça serait les villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine, Delson, Candiac, Saint-Mathieu et Saint-Philippe. Et La Prairie aussi.

1490

Nous venons, suite à une demande de la Fédération des chambres de commerce d'appuyer leur mémoire, et on a tenu bon compte d'aller plus loin que juste appuyer leur demande, ou leur mémoire, c'est d'y donner l'aspect régional, l'effet local.

1495

Notre Chambre de commerce représente environ 2 300 entreprises sur le territoire. On est, en superficie, une des grandes chambres de commerce de la Rive-Sud, et on travaille étroitement avec les autres chambres avoisinantes. Donc, celle que tout à l'heure on a compris, la Chambre de commerce de Châteauguay, qui est présente.

1500

À l'occasion, nous allons travailler avec celle de Saint-Rémi, qui couvre les territoires qui a plus d'éoliennes qui va y avoir sur leur territoire, et celle de la Rive-Sud, qui est la plus grande chambre au Québec, la troisième plus grande, si je ne me trompe pas.

1505

Donc, c'est tout simplement ça. On est environ 380 membres présentement, aujourd'hui, et composés de gens d'affaires de la région de ces sept villes là.

C'est tout pour moi. Merci.

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

1510

Alors, merci. Puis concernant l'Aile jeunesse, en fait, nous, on représente les jeunes entrepreneurs qui sont âgés entre 18 et 35 ans. On s'est donné comme mission, évidemment, d'encourager l'entrepreneuriat jeunesse, le développement des affaires jeunesse, mais aussi, on a tout un volet qui est important pour nous, qui est la liberté de prendre position dans le débat

1515 public avec, justement, les idées puis les conceptions que peut avoir, j'aurais tendance à dire l'avenir de l'économie au Québec, c'est-à-dire les jeunes qui sont dans nos Chambres.

1520 Alors, voilà. Messieurs, la dernière fois que je suis venu devant le BAPE, j'avais 16 ans, c'était en 2005. C'était dans le cadre d'un autre projet, puis j'avais, à l'époque, accordé une importance particulière puis j'avais dit : « Vous savez, les jeunes de notre génération espèrent un monde autrement fait qu'en béton. » On avait parlé de développement durable. On avait parlé d'environnement et on avait soupesé ça. Je viens d'une famille d'agriculteurs, comme je le disais à l'époque, et pour moi, ce développement-là, ce respect-là des terres agricoles puis de l'environnement est important.

1525 Puis je vous adresse la parole aujourd'hui en étant convaincu, justement, que le promoteur a fait son travail à l'effet d'essayer d'atténuer ces impacts-là, qu'on considère également les arguments qu'avancent l'UPA puis Équiterre, et qu'il faut accorder une importance particulière à ça.

1530 Quand on met dans la balance des avantages et des inconvénients à ce projet-là, on considère qu'il y a des effets très porteurs au niveau de l'environnement puis au niveau du futur de notre avenir énergétique.

1535 Alors, en ce sens-là, on a bâti une position qui reprend, essentiellement, les commentaires de la Fédération des chambres de commerce. D'ailleurs, dans notre mémoire, on a repris l'ensemble, on n'a pas répété leurs arguments, on s'est contenté de dire que l'on appuyait l'ensemble de leurs arguments, mais on voulait insister sur certains faits qui nous apparaissaient plus importants au niveau des retombées économiques locales.

1540 D'abord, vous dire que nous avons la chance d'être placés dans un axe qui est intéressant. C'est-à-dire qu'on est à proximité de Montréal puis on est à proximité également des États-Unis.

1545 J'ai été très étonné de lire, il y a quelques mois de ça, que nous avons certaines difficultés à faire reconnaître notre énergie au Québec comme de l'énergie verte, aux États-Unis. J'ai été étonné de ça parce que, bon, moi, j'ai grandi dans la culture où on m'a toujours dit : « Vous savez, l'énergie hydroélectrique, ça fait la différence du Québec... », et cetera.

1550 Sans renier ça, je pense qu'il est important de savoir que les avis ne sont pas unanimes quant à cette ressource. Et je pense qu'on a tout avantage à développer à court terme, même si on veut faire en sorte que notre énergie hydroélectrique soit reconnue comme verte, on a tout avantage, à court terme, à développer l'énergie éolienne.

François Cardinal, qui est journaliste à La Presse, écrivait justement en mars 2009 que l'hydroélectricité est financièrement moins intéressante que les autres filières d'énergie propre, solaire, éolien, géothermie, et cetera, qui ont droit à une subvention de 1,5 ¢ le kilowattheure aux



1555 États-Unis, dans le cadre de programmes de subvention. Et je pense que pour le Québec, considérant l'économie puis la charge pour la future génération qui est la nôtre, sur la dette et tout ce qu'on va nous léguer, notamment au niveau de l'environnement, on aurait tout intérêt à utiliser, d'une part, notre capacité à utiliser l'environnement pour régler ces défis.

1560 Moi, je trouve que ça pallie ensemble deux beaux défis intergénérationnels qu'a le Québec aujourd'hui, c'est-à-dire essayer de léguer un environnement plus vert puis une dette moins importante. Alors, ça rejoint deux préoccupations majeures, je pense, de notre génération. D'autant plus que l'on peut utiliser cette énergie-là à l'exportation américaine et ontarienne, en la qualifiant de verte. Alors, je pense que c'est important de se positionner sur ça.

1565 Deuxièmement, l'impact économique sur notre région. Concrètement, on vous a parlé des emplois, des retombées et des redevances. Moi, je veux surtout insister sur deux choses : la première, l'importance d'une clause régionale. On a confiance au promoteur, en la parole du promoteur lorsqu'il dit qu'il va accorder une importance particulière aux investissements locaux, aux emplois locaux puis également aux sous-traitants locaux. Mais peut-être qu'à l'avenir, ça serait intéressant – là, il y a déjà un 60 % de contenu québécois qui est obligatoire, mais peut-être que  
1570 l'on devrait considérer dans ce genre de contrat-là, dans ce genre d'appel d'offres là, la possibilité d'inclure un pourcentage local.

1575 Parce que certes, il y a des inconvénients à la grandeur du Québec pour ce genre de clause, mais en réalité, ça nous permettrait peut-être d'atténuer ce syndrome-là du « pas dans ma cour », parce que c'est quand même les gens d'ici qui ont à supporter les inconvénients qu'il y a, s'il y en a, alors que le Québec bénéficie des avantages.

1580 Alors, nous, comme commerçants, on serait porté à croire qu'il soit important d'insister sur l'achat local, puis ça fait d'ailleurs partie de nos préoccupations majeures, s'assurer que les gens achètent ici pour ce qu'on bâtit ici.

1585 En ce sens-là, on a développé ou abordé la question avec Kruger Énergie, justement, de la présentation de nos sous-traitants locaux, de nos entreprises de transport, notamment, qui sont ici, qui peuvent servir à ce développement-là, béton, et cetera. Tout ça, on le retrouve ici. Et je pense que ce serait important d'insister sur ce fait-là.

1590 Ensuite, au niveau de l'industrie touristique. C'est l'un des enjeux que l'on a identifié à la Chambre puis à la Jeunesse comme majeur pour l'avenir. Dans le moment, on a le Centre ferroviaire, le musée canadien ferroviaire qui est un développement majeur dans le développement touristique, mais mis à part ça, l'activité touristique, bon, il y a le Réseau des paysans, et cetera, mais les moins développés, je vous dirais que par exemple, elle peut l'être à Châteauguay, à Valleyfield ou à l'extérieur du Suroît. D'ailleurs, on n'a pas, en tant que tel, d'organisme qui supervise ce travail-là, ici.

1595

Et pour nous, ce serait l'occasion, la meilleure occasion qu'on pourrait avoir de développer l'industrie touristique alentour du projet d'éoliennes.

1600 Vous savez, ces éoliennes-là, on va les voir du dessus du Mont Royal, on va les voir de Montréal, on va les voir un peu partout dans la région. Je pense que ça va créer un engouement où les gens vont vouloir venir voir ce qui se passe ici.

1605 Nous, on a insisté sur l'importance de créer une corporation à but non lucratif, dans laquelle Kruger pourrait investir pour s'assurer que l'on développe une industrie touristique, que ce soit des pistes cyclables à proximité, que ce soit un centre d'interprétation de la faune, de la flore, des impacts que peut avoir ce genre de projet-là. On a tout avantage à sensibiliser la population sur, justement, l'environnement puis en même temps, en développant notre secteur économique.

1610 Vous savez, il n'y a pas d'hôtel dans la région, il n'y a que des motels. Les pistes cyclables sont à développer. Le réseau qui pourrait nous faire relier, justement, le réseau de Montréal avec les écluses puis le réseau des routes vertes qui ne passe pas ici dans la région, ça serait une belle opportunité, je pense, d'utiliser ce projet-là pour atteindre cet objectif. Puis ça, là, au niveau touristique, c'est des retombées qui nous apparaissent très importantes, qui s'additionnent aux redevances, qui s'additionnent au travail des sous-contractants.

1615 À la Chambre, il y a beaucoup de membres qui sont venus nous voir, justement, avec cette envie-là de rencontrer Kruger, puis de rencontrer les gens, pour soumettre leurs compétences, pour soumettre leur entreprise, pour être capables de tirer avantage de ça. Puis je vais vous dire que notre région en a bien besoin, puis elle peut, justement, utiliser son avantage ferroviaire, son avantage... bon, on est proche du fleuve, on est proche des États-Unis, on est proche de Montréal. Alors, je pense qu'on sous-estime un peu souvent le progrès économique que l'on peut faire ici.

1620 Alors, simplement pour insister sur le fait que les impacts économiques, notamment touristiques, sont majeurs pour nous.

1625 En terminant, juste vous dire qu'on a basé notre position sur un sondage qu'on a réalisé auprès de nos membres, qui comportait essentiellement neuf questions, quand même :

1630 Croyez-vous qu'une implantation des éoliennes dans la région est un projet porteur pour l'économie régionale?

Craignez-vous les impacts visuels?

Craignez-vous les impacts sonores?

1635 Craignez-vous les impacts environnementaux? Les impacts sur la santé?

De façon générale, êtes-vous en accord avec le projet mis de l'avant par Kruger Canada, soit celui d'implanter 50 éoliennes dans six municipalités environnantes, et cetera, et cetera?

1640 Selon vous, les redevances versées aux propriétaires ainsi qu'aux villes, les retombées économiques sont-elles suffisantes?

Selon votre champ d'expertise, croyez-vous être en mesure de devenir l'un des fournisseurs de Kruger Énergie?

1645 Et désirez-vous, finalement, que la Chambre de commerce prenne position dans ce dossier?

Et les réponses que l'on a reçues, d'abord elles n'étaient pas en très grand nombre, on a reçu à peu près une vingtaine de réponses, et je vous dirais – à moins que je me trompe, Denis –, mais je pense que c'était tout le monde, là, pas mal tout le monde était en accord avec ce projet. Quelques remarques au niveau du fait qu'il n'y avait aucune étude claire sur la santé humaine, mais en ce qui concerne le développement économique, les impacts sur l'environnement, les impacts visuels, sonores, il semblait y avoir aucune crainte au niveau des commerçants de la région.

1655 Alors, voilà. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1660 Merci, Messieurs. Donc, vous avez participé à l'âge de 15 ans à une audience?

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

Oui. Je venais d'avoir 16 ans.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

C'était quelle audience?

1670 **M. DENIS LEFTAKIS :**

C'était l'audience l'autoroute 30, Jean-Leman, en 2005.

**LE PRÉSIDENT :**

1675 Ah, Jean-Leman en 2005.

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

1680

Oui, exact. À l'époque, le promoteur était moins ferré que peut l'être... d'ailleurs, aurait peut-être avantage, le MTQ, à prendre note de Kruger sur ses recherches.

**LE PRÉSIDENT :**

1685

Dans votre mémoire, qui est très clair, on n'a pas vraiment beaucoup de questions à vous adresser, vous faites état d'un intérêt montré par Kruger. Vous dites : « Kruger Énergie s'est montrée fortement intéressée à investir dans un fonds qui permettra le développement de l'industrie... » je pense qu'on dirait agrotouristique ou touristique?

1690

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

Agrotouristique ou environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

1695

Agrotouristique, oui. Et est-ce que c'est allé plus loin qu'un intérêt? Est-ce que vous avez eu des engagements?

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

1700

Concrètement, non. Ce qui a été bien pour nous, par contre, c'est de voir qu'il y avait un intérêt. Là, on comprend qu'on est dans... le développement de l'industrie touristique va venir plus tard, alors ce n'est pas ce qui était le plus important à court terme. On voulait comprendre le projet, comprendre ses retombées économiques. Mais nous, on était surtout contents de voir que la porte n'était pas fermée à ça, même si on n'a pas poussé personnellement, on n'a pas poussé plus loin ces discussions-là, et ce n'était pas l'objectif, mais on voulait voir, est-ce qu'il y a un intérêt.

1705

On sait que ces questions-là ont aussi été abordées avec le Centre local de développement, qui a aussi cette préoccupation-là au niveau du développement de l'industrie du tourisme.

1710

Non. Il y avait simplement une ouverture qui nous faisait plaisir.

**M. DENIS LEFTAKIS :**

1715

Il y a peut-être un peu plus qu'une ouverture, parce que c'est eux qui l'ont mis sur la table pour donner une valeur ajoutée à leur projet local. Et donc, c'est certain, ça n'a pas tombé sur des oreilles fermées. On était très intéressé. Mais c'est eux qui l'ont proposé initialement, puis là, on a eu des discussions à notre rencontre, notre première rencontre avec eux, qu'on a exploré. Mais là,

1720 il resterait à développer là-dessus, mais on veut s'assurer que le BAPE soit au courant de ces discussions-là.

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

1725 Puis nous, comme Chambre, on est intéressé à participer à ce développement-là, aussi, avec Kruger puis les autres partenaires de la région.

**LE PRÉSIDENT :**

1730 O.K. Puis ça, ça incluait un centre d'interprétation de l'éolien, là? C'était dans cette même vague de discussions?

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

1735 C'était dans cette vague-là, oui, exact. Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

1740 O.K. La clause régionale, ça a amené la commission à voir comment elle pourrait s'adresser d'une façon générale. Est-ce que pour vous, cette clause régionale, c'est une clause qui serait établie au cas par cas, selon la localisation d'un parc éolien, selon la disponibilité des ressources locales ou ça serait un genre de pourcentage général, un peu comme la clause Gaspésie-MRC-Matane?

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

1745 Clause Québec, là? Oui. C'est dure, hein? Au Québec, les éoliennes sont construites à Matane puis ailleurs, puis sont... il n'est pas prévu à court terme bâtir d'usine d'éoliennes ici, là. Mais je vous donne un exemple : on a Bellemare qui transporte des éoliennes, Lafarge qui fait du béton, des constructeurs, on a des sous-traitants qui peuvent être utiles. J'ai pas réfléchi à savoir :  
1750 est-ce que ça devrait être un pourcentage ou ça devrait... mais une chose qui est sûre, c'est que nous on dit toujours : « À compétence égale puis à prix compétitif, il faut encourager la localité. »

1755 Alors, juste d'avoir cet esprit-là, peut-être dans l'interprétation d'un préambule ou de quelconques règlements, ça permettrait d'atteindre l'objectif. Mais on serait encore plus heureux, je pense, d'avoir un pourcentage clair. C'est-à-dire si on disait : il y a 60 % des retombées, des coûts d'investissement qui doivent être faits au Québec, dont 50 % dans la région directe où le projet est fait, il faut voir. Parce que la majorité des coûts dans ce projet-là, j'imagine, c'est le coût des éoliennes en tant que telles.

1760 Donc, il faut voir comment ça peut s'adapter. Mais dans la mesure du possible, identifier un pourcentage, je pense que ça serait gagnant pour les régions du Québec, puis ça aiderait beaucoup à l'acceptabilité sociale aussi, je pense.

**M. DENIS LEFTAKIS :**

1765 Pour rajouter, je pense que la première partie, ce serait d'informer, avant que la décision soit prise, de quel fournisseur utiliser; ce serait d'informer les entreprises locales, que ce soit passé à travers de la Chambre de commerce locale ou le CLD, c'est d'informer des appels d'offres qui vont avoir lieu.

1770 À ce moment-là, on donne la chance à nos membres et à nos entreprises d'au moins regarder, voir s'ils peuvent se qualifier. Suite à cette présentation initiale, bien là, on peut identifier les personnes qui se qualifieraient avec les habiletés. Et là, ils déposeraient un projet ou un appel d'offres.

1775 Ça serait ça au début. C'est certain qu'il y aurait plus de réflexion à faire puis on pourrait regarder d'autres avenues plus intéressantes financièrement, bien là, on va revenir avec ça. Mais le plus important c'est au moins identifier l'appel d'offres à nos entrepreneurs locaux à travers le CLD ou la Chambre de commerce.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et dans ce dossier Kruger, est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait être fait pour le projet, pour le rendre encore meilleur?

1785 **M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

1790 Bien, je pense que justement, si on créait une clause sur l'investissement local puis sur l'industrie touristique, ça serait un projet numéro 1. Il y a l'impact qui n'est pas négligeable, à mon avis, sur les terres. Ça, c'est une préoccupation personnelle, qui n'est pas celle de la Chambre, que vous exprime, mais cette préoccupation-là sur... Je disais d'ailleurs, en 2005, c'est une question d'addition, tu sais? Parce qu'avec des sous, on fait des piastres, puis avec des piastres des 10 piastres. C'est le même principe avec les terres. Parce que quand on prend ça, cantonné sur 23 hectares, c'est bien le fun, mais quand on additionne 23 hectares à l'ensemble des autres projets, ça en fait beaucoup, puis il y a 1,5 % des terres au Québec qui sont cultivables. Puis pour nos agriculteurs, bien, je pense que c'est important cette préoccupation-là.

1795 Mais généralement, moi, je vous dirais que j'ai été très étonné de voir à quel point on pouvait librement poser des questions puis avoir des réponses claires, puis que le projet s'adaptait, puis on savait c'était où, puis on savait comment ça se passait.

1800

Pour en avoir vécu d'autres, des projets éoliens, je vous dirais qu'on considère que c'est un projet qui, dans son ensemble, répond à l'ensemble des préoccupations des commerçants. Puis d'ailleurs, on n'a eu aucun commentaire négatif de nos membres face à ce projet-là. Alors, on est satisfait dans l'ensemble.

1805

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Alors, Monsieur Leftakis, Monsieur Cloutier, merci pour votre mémoire, votre présentation.

1810

**M. MARC-ANTOINE CLOUTIER :**

Je vous remercie.

1815

**LE PRÉSIDENT :**

La commission a reçu deux demandes de présentations qui n'étaient pas annoncées avec des mémoires, peut-être une troisième qui s'en vient vers nous. Donc, je vais appeler maintenant, monsieur Yvon Potvin. Bonsoir, Monsieur.

1820

Je vous explique un peu la règle. Vous disposez d'une dizaine de minutes, puis après ça, on échangera un petit peu.

1825

**M. YVON POTVIN :**

Merci beaucoup, bon après-midi.

1830

**LE PRÉSIDENT :**

Bon après-midi.

1835

**M. YVON POTVIN :**

Disons que moi, je me présente ici comme citoyen, citoyen de Saint-Michel, un village à côté de Saint-Rémi. Le cheminement que j'ai fait à travers les années, en réflexion, par rapport à l'implantation d'éoliennes, c'est allé d'un accord vert au départ, de dire : Ah oui, ah oui, l'éolienne c'est bon dans mon milieu et c'est bon pour le Québec, c'est bon économiquement. Alors, j'étais très enchanté au départ de ce projet.

1840

Avec le temps, avec des consultations, avec des lectures, avec des discussions, je me suis aperçu, à l'intérieur de mon village puis des villages autour, que ceux qui étaient très contents, c'est

ceux qui avaient été cabalés par les entreprises pour disposer de leur terre pour faire des sous annuellement, durant l'implantation des éoliennes. Alors, les gens étaient bien contents de ça. Ils faisaient un 10 000 \$ par année pendant 20 ans. Alors, c'est beaucoup d'argent, fonds de retraite, et cetera.

1845

À mesure que le temps a passé, et on en est là aujourd'hui, on s'aperçoit que ce n'est pas sur la centaine de personnes à qui on a promis ce beau 10 000 \$ par année, mais dans notre village, bien, il va y avoir possiblement huit éoliennes, alors il va y avoir huit propriétaires, plus ou moins, qui vont recevoir ce 10 000 \$.

1850

Alors, vous imaginez qu'il y a beaucoup... ceux qui ont été sollicités au départ, mais il y en a plusieurs qui, actuellement, sont moins contents du résultat final. Bye, bye fonds de retraite, mettons, pour ceux-là.

1855

Pour ce qui est du projet, de la façon que le gouvernement du Québec a pris sa décision d'implanter, de permettre à Hydro-Québec de faire des appels d'offres dans un milieu agricole comme le nôtre, disons que je trouve que ça n'a pas d'allure, parce que je pense qu'on aurait été mieux d'implanter des éoliennes proches des barrages, des lignes de transmission, où il y a peu de population et de garder les meilleures terres du Québec à leur vocation originale, qui est d'avoir une agriculture bienfaisante pour notre peuple.

1860

Alors, on en est pratiquement, on sent ici un grand accord de la plupart des intervenants. Moi, je me prononce vraiment contre, parce que la mission de notre région a toujours été, depuis 60 ans avec les terres noires et tout ça, une agriculture... on est les meilleures terres du Québec, on a les meilleures terres du Québec. On n'est pas la Gaspésie. La Gaspésie, je la comprends et je l'aime, elle cherche à se réinventer. Elle cherche une nouvelle vocation économique.

1865

Ici, on a trouvé notre vocation économique et même que je souhaite qu'on aille de plus en plus vers une agriculture biologique. Ça fait longtemps qu'on en parle. Il y a des pas qui se font dans ce sens-là, mais je pense que l'avenir de la région est vraiment de continuer à être une région agricole, proche de Montréal, proche des États-Unis, proche de l'Ontario. Il faut protéger à tout prix, à tout prix, cette ressource.

1870

Et un projet de 44 Place Ville-Marie en hauteur, sur une terre en galette, ça a juste pas d'allure. Ça a juste pas d'allure. Je comprends qu'il y a des intérêts économiques, mais il y a des intérêts humains, des intérêts écologiques, qui pour moi transcendent l'économie.

1875

Et ce discours-là, je dirais que depuis un an, un an et demi, je rencontre de plus en plus de citoyens qui, à titre individuel, voyant approcher l'échéance de la construction, se prononcent contre le fait qu'il y ait des éoliennes d'implantées ici.

1880



1885 Alors, je sais bien qu'il y a eu un build-up – puis, d'ailleurs, être pris pour avoir une compagnie pour le faire, on souhaite que ce soit Kruger, parce que Kruger est un bon citoyen. C'est vrai qu'il a répondu aux questions, il a fait ses devoirs. Mais essentiellement, ce n'est pas une bonne idée ce projet-là.

Et le gouvernement en place actuellement a fait ses choix, mais je ne suis pas d'accord avec ces choix-là. Alors, c'est pour ça que je me prononce contre le projet.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Potvin. Monsieur Longpré?

1895 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Dans votre région, à Saint-Michel, est-ce qu'il y a d'autres citoyens qui, comme vous, se disent contre le projet pour, je retiens entre autres les aspects visuels, la vocation agricole du territoire, est-ce qu'il y a d'autres citoyens qui, selon vous...

1900 **M. YVON POTVIN :**

Bien, Monsieur Longpré, c'est sûr qu'on attire tout le temps des gens un peu qui nous ressemblent. Alors, je dirais que 80 % des gens que je rencontre sont contre.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Des gens que vous rencontrez.

1910 **M. YVON POTVIN :**

La plupart des gens, ils ne viendront pas le dire ici, là. Mais quand on jase simplement puis on demande l'opinion... C'est gros, ça, 44 éoliennes dans un territoire assez petit, quand même, puis plat, là. Puis quand les gens réalisent l'ampleur de ça... En général, je dirais 75 %, 80 % des gens, actuellement que je rencontre, qui ne sont pas d'accord avec ça.

1915 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Dans la région de Saint-Michel.

1920 **M. YVON POTVIN :**

Oui. Mais je ne suis pas allé tous les voir un après l'autre, là.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1925 Non, non, je comprends ça.

**M. YVON POTVIN :**

1930 Mais dans ceux que je connais, là.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui. Merci.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est bien 80 % des gens que vous connaissez, avec qui vous jasez.

**M. YVON POTVIN :**

1940 Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1945 Pas 80 % de la population de Saint-Michel, là. C'est comme ça que vous le présentez.

**M. YVON POTVIN :**

1950 Oui. Puis ceux que je rencontre, c'est ceux qui lisent puis ceux qui se posent des questions puis ceux qui se remettent en question assez souvent.

**LE PRÉSIDENT :**

1955 Oui. Puis vous, personnellement, êtes-vous producteur?

**M. YVON POTVIN :**

Non.

1960 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vivez dans le périmètre urbain?

**M. YVON POTVIN :**

1965

Dans le village de Saint-Michel.

**LE PRÉSIDENT :**

1970

Vous vivez dans le village de Saint-Michel. Parfait. Bien, écoutez, ça prend beaucoup de courage, compte tenu que vous n'êtes pas dans la tendance générale de ce qu'on a entendu depuis deux jours, pour venir vous adresser à nous.

Donc, je vous remercie beaucoup pour votre témoignage.

1975

**M. YVON POTVIN :**

Merci.

1980

**LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Pierre-Raymond Cloutier, qui est le maire de Saint-Michel, que nous avons entendu un petit peu hier, je pense. Bonjour, Monsieur.

1985

**M. PIERRE-RAYMOND CLOUTIER :**

Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Je me présente ici à titre de maire de Saint-Michel pour faire certains commentaires.

1990

Premièrement, lorsque nous avons rencontré la compagnie Kruger il y a plusieurs années, la première question que nous avons posée : « Est-ce que vous allez rencontrer la population? » La réponse à été oui.

1995

Alors, nous avons accepté de discuter avec la compagnie Kruger. Ensuite, il y a eu trois rencontres avec les citoyens. Concernant les éoliennes, il y a eu des ajustements de faits. On a décidé de choisir des éoliennes plus performantes, des éoliennes qui vont couvrir une surface moindre que les premières éoliennes qui ont été choisies. Ce qui fait qu'on prenait moins d'espace sur la terre des agriculteurs.

2000

Ensuite, lorsque les tests de vent ont été faits, la compagnie Kruger a appelé à la municipalité pour nous informer qu'ils désiraient rencontrer les agriculteurs, mais les agriculteurs du nord de la municipalité. Parce que nous, nous avons... la moitié des terres, ce sont des terres noires. Alors, c'était impossible d'installer des éoliennes sur cette partie de la municipalité, à cause des types de sol.

2005

Alors, ils ont décidé d'installer ça sur de la terre franche qui est au nord de la municipalité, des terres qui sont plus accessibles pour ce type d'installation.

2010

Lorsqu'ils ont rencontré les agriculteurs, les agriculteurs se sont montrés intéressés. Il y a eu plusieurs rencontres avec les agriculteurs pour leur expliquer exactement de quelle façon ils étaient pour procéder. Et les agriculteurs ont acquiescé à leur demande. Ils ont même signé des contrats avec eux. Parce que pour certains agriculteurs, ça devenait un plus, parce qu'il y en a plusieurs qu'il fallait refaire leurs allées de champs. Et avec cette installation, ils se retrouvaient avec des allées de champs beaucoup supérieures à ce qu'ils auraient construit. D'autant plus qu'ils en ont besoin avec les nouvelles machineries qu'ils utilisent présentement. Tous les nouveaux instruments agricoles sont beaucoup plus performants, mais beaucoup plus pesants, aussi, en fait de masse.

2015

2020

Alors, après toutes ces rencontres-là avec Kruger, nous, à Saint-Michel, sommes extrêmement confiants que ce type de développement est favorable pour la population, est favorable pour la municipalité. La municipalité va utiliser une partie de cet argent pour organiser des choses pour la population, comme améliorer les parcs, construire des pistes cyclables, des choses comme ça.

2025

Et suite à toutes ces rencontres, nous appuyons le projet. La population appuie le projet et nous sommes heureux que Kruger ait choisi de venir instaurer des éoliennes sur notre territoire et nous apprécions la confiance qu'ils nous font.

Je vous remercie.

2030

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur le maire, merci. Peut-être, Monsieur le maire, deux questions rapides, que vous avez peut-être entendues beaucoup de fois depuis hier : est-ce qu'il y a encore des choses qui vous inquiètent avec ce projet-là?

2035

**M. PIERRE-RAYMOND CLOUTIER :**

2040

La façon dont Kruger fonctionne nous laisse croire qu'ils ont fait leurs devoirs parfaitement, qu'ils ont examiné toutes les situations possibles afin d'atténuer le moins possible l'environnement, atténuer le moins possible des problèmes survenant aux agriculteurs. Ils ont même un projet de démantèlement qui est assez audacieux, soit retirer presque la totalité des bases de ciment.

2045

Alors, je pense que pour le temps que ça va durer et d'ici à ce qu'ils, possiblement, développent des systèmes plus performants encore que ceux-ci, c'est une bonne occasion qui s'est présentée chez nous.

**LE PRÉSIDENT :**

2050 Puis question redevances, est-ce que c'est déjà conclu, les niveaux de redevances avec Kruger? Est-ce qu'il y a des papiers de signés ou est-ce qu'il y a des décisions d'acceptation des niveaux de redevances qui ont été adoptées au conseil municipal?

**M. PIERRE-RAYMOND CLOUTIER :**

2055 Les redevances ont été déterminées à l'avance et telles qu'elles nous ont été soumises, nous les avons acceptées.

**LE PRÉSIDENT :**

2060 Elles ont été acceptées par le conseil de ville?

**M. PIERRE-RAYMOND CLOUTIER :**

Oui. À la fois par le conseil de ville et à la fois par les agriculteurs concernés.

**LE PRÉSIDENT :**

2065 Parfait. Puis voyez-vous des améliorations qui pourraient être apportées au projet, qui rendraient le projet encore meilleur?

**M. PIERRE-RAYMOND CLOUTIER :**

2070 Comme améliorations, c'est peut-être essayer de développer des éoliennes encore plus performantes qui feraient qu'on aurait besoin d'une quantité encore moindre pour produire la même quantité d'électricité. Ce serait peut-être le rêve ultime, si on peut dire, afin de contribuer à amasser un pourcentage d'électricité qui serait entre 10 % et 15 % de la production totale du Québec, y aller avec des éoliennes si possible.

**LE PRÉSIDENT :**

2080 Parfait. Monsieur Longpré, ça va? Donc, Monsieur Cloutier, maire de Saint-Michel, merci beaucoup pour votre présentation et votre témoignage.

**M. PIERRE-RAYMOND CLOUTIER :**

2085 Merci, Messieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

2090 La commission a reçu une dernière demande. Monsieur Jean-Pierre Dubuc aimerait s'exprimer devant la commission une dernière fois, puisqu'il est intervenu déjà, hier, si je ne m'abuse. Monsieur Dubuc.

**M. JEAN-PIERRE DUBUC :**

2095 Bonjour, Monsieur le président, Monsieur Longpré. J'ai demandé d'intervenir parce qu'il y a un sujet qui... j'étais, hier soir, j'ai assisté à toutes les audiences, aujourd'hui aussi, il y a un point qui n'a pas été touché dans l'ensemble, au niveau des audiences, puis c'est un point, je pense pour le futur, je ne le sais pas s'il est rattachable au niveau du parc éolien, c'est les crédits de carbone.

2100 Je n'ai pas de réponse à ça, mais je pense que ça serait intéressant de regarder, je ne le sais pas, au niveau de l'organisme que vous représentez, s'il y a une possibilité d'avoir des crédits de carbone. On parle d'une bourse de carbone pour l'avenir, on parle même de Montréal puis en tout cas, c'est dans l'air du futur, ça.

2105 Est-ce qu'il y aurait une possibilité d'avoir du crédit de carbone parce qu'on implante des éoliennes sur nos terres?

2110 Aussi, je pense que c'était très important de voir à qui reviennent ces crédits de carbone là. Peut-être que ça soit déterminé avant que les choses arrivent, disons, si cette chose arrive au niveau... parce que ça a une valeur monétaire, en fin de compte, au niveau des crédits de carbone.

2115 Est-ce que c'est le producteur qui a l'éolienne chez lui? Est-ce que ça serait les producteurs qui ont mis en disponibilité des terres pour faire le parc éolien? Et est-ce que ça serait le promoteur? Est-ce que ça serait la municipalité?

2120 C'est tout le questionnement que je vous soumetts. Je pense que pour l'avenir, ce serait peut-être quelque chose à approfondir, les possibilités qui touchent la question des crédits de carbone.

2125 C'était ça mon questionnement. Je pense que ça va dans le sens de l'énergie verte et je ne peux pas vous dire, est-ce qu'il va y en avoir ou qu'il n'y en aurait pas, mais je pense qu'il faudrait regarder ces choses-là un peu plus en profondeur, puis établir certaines lignes pour l'avenir; si ces choses-là surviennent dans deux ou trois ans ou cinq ans, qu'il y ait déjà des lignes directrices de faites pour ces futurs crédits de carbone là, qui pourraient être disponibles pour mettre sur le marché.

Mon intervention c'était là-dessus.

2130

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Dubuc. Monsieur Longpré?

2135

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2140

C'est intéressant comme question. Mais il faudrait presque prévoir ces questions-là dans les contrats d'option initialement, de sorte que si un jour il y avait des crédits de carbone qui étaient attribuables au projet éolien, en principe les éoliennes appartiennent au promoteur. Vous avez des droits superficiaires là-dessus, il y aurait peut-être des retombées supplémentaires à vos redevances, à aller chercher en crédits carbone qui seraient payables sous forme de redevances. Mais c'est une question intéressante à fouiller. Je vais vous dire, c'est intéressant de soulever cette question-là. On va y réfléchir.

2145

**M. JEAN-PIERRE DUBUC :**

Je pense, comme vous dites, qu'il serait important que ça soit à déterminer avant que les choses arrivent. À ce moment-là, ça enlèverait beaucoup de litige puis peut-être de contestation avec ces choses-là.

2150

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Dès la signature du contrat d'option.

2155

**M. JEAN-PIERRE DUBUC :**

Ça, c'est ça que je vous soumetts.

2160

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui, O.K.

2165

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Dubuc.

Madame Poliquin, est-ce qu'il y a d'autres personnes au registre? C'est bon? Pas de droit de rectification? Vous avez un droit de rectification? Mais un vrai droit de rectification, là. Est-ce que c'est un vrai droit de rectification?

2170 **M. GILLES CÔTÉ :**

Vous jugerez.

**LE PRÉSIDENT :**

2175 Mais hier, vous m'avez dit la même chose hier.

**M. GILLES CÔTÉ :**

2180 C'est un document que je voulais déposer, hier.

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

2185 **M. GILLES CÔTÉ :**

C'est un document que je voulais déposer, hier.

**LE PRÉSIDENT :**

2190 Oui. Allez-y rapidement.

**M. GILLES CÔTÉ :**

2195 C'est un point traitant des crédits de carbone et c'est un point d'information pur et simple. Ce n'est pas un commentaire.

**LE PRÉSIDENT :**

2200 Non. Si ce n'est pas une rectification, je... On vous adressera peut-être la question, qui sait. Merci, Monsieur Côté.

2205 Bien, donc s'il y a personne d'autre, ceci met fin à notre deuxième partie d'audiences publiques sur le *Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par la compagnie Kruger Énergie Montérégie S.E.C.*

Nous vous rappelons que notre travail d'enquête n'est pas terminé. À partir de demain, nous poursuivons tout le travail pour arriver à notre rapport qui sera remis, au plus tard, au ministre du Développement durable de l'Environnement et des parcs, le 14 mars.



2210

Comme notre enquête n'est pas terminée, il est fort probable que nous adressions de nouvelles questions ou qu'il y ait des dépôts de nouveaux documents, tant au promoteur qu'aux personnes-ressources que vous avez rencontrées lors de la première partie de l'audience.

2215

Tous ces documents, ainsi que les questions adressées, vont apparaître dans les centres de documentation, ainsi que dans le site Web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement où sont d'ailleurs déjà tous les documents.

2220

Je vous rappelle que les transcriptions de cette deuxième partie devraient apparaître dans ces mêmes lieux d'ici une semaine, une semaine et demie.

2225

Donc, je vous rappelle aussi que si vous avez des rectifications à apporter et que vous n'avez pas pris l'opportunité des dernières minutes de chacune des séances, et que vous voulez quand même les communiquer à la commission, vous avez jusqu'au 21 décembre pour exercer ce droit par écrit. Donc, si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai-là, veuillez en aviser madame Poliquin, parce qu'il est possible que nous refusions cette dite correction après cette date du 21 décembre.

2230

Je tiens donc à remercier, dans un premier tant, toutes les personnes qui sont venues questionner la commission, questionner le promoteur, déposer un mémoire, témoigner. Je pense que c'est très important dans le processus démocratique que sont les audiences publiques, d'avoir des interventions de la qualité de celles que nous avons eues.

2235

Je vous remercie aussi pour la qualité de votre écoute et le respect dont vous avez témoigné auprès de chacun des intervenants de ces différentes séances.

2240

Je tiens à remercier également l'équipe de la commission pour le travail qu'elle a fait à ce jour. Madame Poliquin, monsieur Tanguay – je vais chercher des noms – monsieur Longpré, monsieur Bergeron et madame Marie-Claude Tremblay. Madame Teasdale, je vous remercie, et je remercie en même temps l'équipe de soutien logistique pour la qualité de leurs travaux.

2245

Donc, je vous souhaite une bonne fin de journée, une bonne soirée, et en même temps, un joyeux Temps des Fêtes, étant donné que nous sommes en décembre et que ce sont des vœux appropriés.

Donc, merci beaucoup et au plaisir!

**AJOURNEMENT**

2250

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2255

ET J'AI SIGNÉ :

2260

---

Yolande Teasdale, s.o.

2265

2270

2275

2280

2285